

# DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

8, rue Roquépine, 75008 PARIS

Tél. : 01 42 65 08 87, télécopie : 01 40 06 04 46

Mél. : dlff78@club-internet.fr, site : www.langue-francaise.org

N° 207

Janvier - février - mars 2003

## DU PRÉSIDENT

La langue française, c'est la liberté. Jean DUTOURD ..... 2

## LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

Retour d'Istanbul. Marie-Andrée BALBASTRE ..... 3  
Francophone en Moldavie. Silviu ANDRIES-TABAC ..... 4  
Priorité à l'anglais en Suisse orientale. Étienne BOURGNON ..... 6  
L'enseignement du français en Afghanistan. Massouma ESMATY-WARDACK ..... 8  
Les brèves. Françoise MERLE ..... 11

## LES LANGUES DE L'EUROPE

« L'allemand - pas important ? » Philippe LALANNE-BERDOUICQ ..... 14  
Après la monnaie, la langue commune. Hervé LAVENIR de BUFFON ..... 16

## LE FRANÇAIS EN FRANCE

Au secours du français. Hélène CARRÈRE d'ENCAUSSE ..... 18

### Vocabulaire :

Mots en péril. Jean TRIBOUILLARD ..... 30  
Pour réparer des ans l'irréparable outrage... Pierre DELAVEAU ..... 31  
Un peu de mesure. Monique BRYLINSKI et Armand HADRIA ..... 34  
D'heur en heure... la chance. Hugues de CHANTÉRAC ..... 36

### Style et grammaire :

De la difficulté du trait d'union. Michel CROZIER ..... 38  
Extraits de *La Lettre* du CSA. .... 38  
Le saviez-vous ? ..... 39

### Humeur/humour :

L'aire du taon. Jean BRUA ..... 43  
Assurément vôtre. Claude CHAUSSEPIED ..... 44  
Pourquoi la « Vache qui rit » rit. Roger COURTÈS ..... 45  
Accélération de l'évolution. Christian HERSAN ..... 45  
Bons mots. Françoise FERMENTEL ..... 46  
Strophes pour se souvenir. Christine LESUEUR ..... 46

### Agir ? :

Le président du Sénat s'engage. Christian PONCELET ..... 48  
Affrontement à l'École normale supérieure. .... 50  
Banderole explosive. Yvan GRADIS ..... 51  
La lecture courante. Marie-Thérèse HORTE-MALLET ..... 54  
Question de vocabulaire. Alain FRAITAG ..... 56  
Circulaire du Premier ministre. Jean-Pierre RAFFARIN ..... 58

**La langue française pour un écrivain : VOLTAIRE ..... 60**

NOUVELLES PUBLICATIONS. Claude CHAUSSEPIED, Philippe GUIARD,  
Élisabeth de LESPARDA et Guillemette MOUREN-VERRET ..... 62

**VIE DE L'ASSOCIATION. .... I à XVI**

**Directrice de la publication : Guillemette Mouren-Verret**

Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, Tél. : 01 48 76 09 55 - DÉPÔT LÉGAL P - 2003 - 1

Revue trimestrielle

Dépôt légal n° 8

CPPAP n° 0303 G 59842

## DU PRÉSIDENT

### LA LANGUE FRANÇAISE, C'EST LA LIBERTÉ

Dans la suppression progressive de l'enseignement de la littérature, il n'y a pas seulement de la bêtise, il y a un complot, dont le but est de supprimer l'esprit critique chez les jeunes gens, lequel est, justement, enseigné par la littérature, et plus que tout, par la littérature française qui a été au fond de toutes les idées.

Former des petits littéraires, c'est faire des esprits qui raisonnent, donc des esprits libres, donc des esprits dangereux.

Former des petits mathématiciens, des petits chimistes, des petits physiciens, bref, ce qu'on appelait autrefois des savants et, à présent, des scientifiques, c'est faire des esprits bornés à leur spécialité, qui consiste à peser, à mesurer, à ne s'occuper que de la matière, à la décrire, à inventer des combinaisons génétiques nouvelles. De ces activités, l'esprit, c'est-à-dire la réflexion sur la vie, le monde, l'homme intérieur, le destin, la liberté et l'esclavage, la probité intellectuelle, l'esprit est absent.

Le progrès, dont le premier méfait a été de tuer les peuples et de les transformer en masses, est incompatible avec l'esprit critique. Il ne tolère que des ilotes émerveillés par lui, l'admirant sans réserve, et à qui il faut enseigner un langage d'ilote, réduit à deux cents mots, ce qui suffit pour les besoins élémentaires, ou l'énoncé des problèmes d'arithmétique, mais pas pour trouver une idée.

**Jean DUTOURD**  
*de l'Académie française*

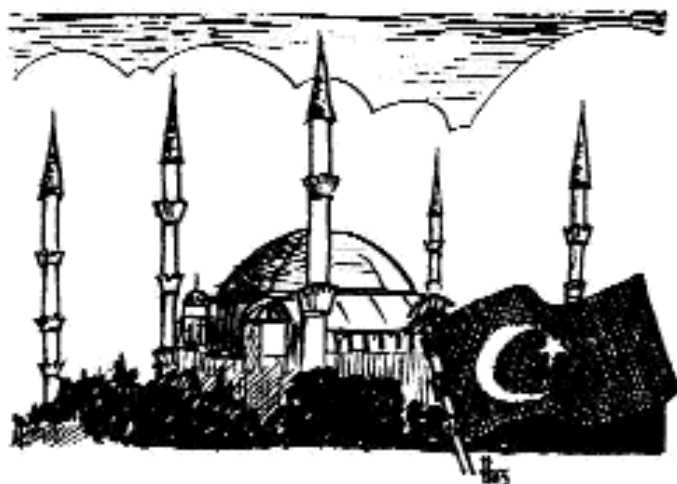
---

NDLR : Jean Dutourd va rééditer *Les cinq à sept de Fernand Doucin*, roman qu'il écrivit après *Au bon beurre* en 1954 (à paraître, chez Plon).

## LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

### RETOUR D'ISTANBUL

Quelques jours passés à Istanbul, avec l'accompagnement d'un guide qui a fait ses études dans les établissements francophones de Turquie, m'ont permis d'évaluer la place du français dans cette région située à la frontière de l'Europe et de l'Asie.



Si la langue française y était prépondérante entre le <sup>xv</sup><sup>e</sup> et le <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, grâce en particulier à l'activité commerçante des Levantins, elle se cantonne aujourd'hui dans des écoles qui demeurent prestigieuses, comme Sainte-Pulchérie, Saint-Benoît ou Saint-Joseph. Le célèbre lycée de Galatasaray, où les cours sont donnés en français, continue à former une grande partie de la classe dirigeante du pays.

On évalue à 250 000 environ le nombre de francophones à Istanbul. Notre langue était traditionnellement transmise de génération en génération dans les communautés grecque, juive et arménienne. Le restera-t-elle dans l'avenir, alors que l'anglais est devenu la langue internationale des affaires et qu'il a remplacé le français sur le passeport bilingue du citoyen turc ?

Le français ne peut pas survivre uniquement comme langue de la culture : dans un monde dominé par l'argent, il doit aussi prendre sa place dans la vie économique. Ainsi gardera-t-il son statut privilégié.

**Marie-Andrée BALBASTRE\***

\* Le nouveau cédérom de Marie-Andrée Balbastre, chanteuse et guitariste, s'intitule « Vent d'Oc » (16 €, on peut le commander en appelant le 06 76 77 52 78).



## FRANCOPHONE EN MOLDAVIE

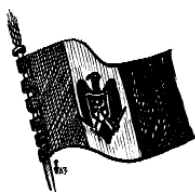
*L'Alliance française de Moldavie édite un bulletin bimestriel, intitulé Le franco-fil. Georges Diener, conseiller de Coopération et d'Action culturelle près l'ambassade de France en république de Moldavie et président de ladite Alliance française, nous a autorisés à reproduire les articles du numéro 11 (juin-juillet 2002). Nous en avons choisi un, en regrettant de n'avoir pas suffisamment de place pour vous présenter tous les autres.*

L'identité de l'« intellectuel bessarabien » émane de deux traditions intellectuelles : la tradition naturelle et fondamentale roumaine, constituée d'un mélange unique de valeurs orientales et occidentales, et la tradition romantique russe et pseudo-russe, introduite par la littérature au cours des deux derniers siècles. Ces deux traditions composantes du « bessarabisme » portaient une forte dimension francophone et francophile.

J'ai eu la chance de naître dans ce milieu...

Les vingt-cinq premières années de ma vie, la plupart de mes lectures extrascolaires étaient des œuvres traduites du français. Depuis, les différents écrivains français se sont succédé au sommet de mon propre Olympe imaginaire des valeurs littéraires : Perrault, La Fontaine, Saint-Exupéry, Dumas, Prévert, Druon, Voltaire, Vian. Piaf, Aznavour, Mathieu, Dassin – les vrais « services culturels » panfrancophones à l'époque lorsque, dans l'espace soviétique, il n'y avait ni Alliances françaises, ni Instituts français – émerveillaient mon oreille avide de chansons, dans une langue que j'aime de façon inconditionnelle.

Quand j'ai fait mes études à l'Institut d'histoire et des archives de Moscou, le cours de français assuré par Ludmila Sergueïevna Kovchova – un des meilleurs professeurs de la capitale russe – était un véritable plaisir : ateliers de communication et de création accompagnés de spectacles, d'excursions et de concours francophones. Même si l'examen de français comptait parmi les plus déterminants de ma faculté, c'est le seul examen que j'ai passé avec enthousiasme. Comme à notre habitude, dans notre cercle d'amis, unis par notre passion pour la langue



française et cultivant une mentalité distincte, nous avons fêté notre examen avec une coupe de champagne, en chantant « Chevaliers de la Table ronde ».

Historien-archiviste de formation et héraldiste de vocation, j'ai eu la chance de découvrir la France scientifique.

C'est la patrie de l'archive moderne centralisée. L'École nationale des chartes, la « grand-mère » de l'Institut d'histoire et des archives de Moscou, est devenue par la suite l'« arrière-grand-mère » de la formation des archivistes en république de Moldavie. Le stage technique international d'archives, organisé depuis plus d'un siècle par la direction des Archives de France, reste le rêve ultime de la formation professionnelle de chaque archiviste francophone dans le monde.

En ce qui concerne l'héraldique, j'étais destiné à connaître la langue de la normalisation et de la description internationale des armoiries. J'ai découvert beaucoup de nouveautés : ce que c'est que le gueules, la contre-hermine ou une dextrochère.

Enfin, est venu le jour où j'ai connu Paris, ses environs et plusieurs régions françaises. J'ai compris ce pays comme un manuel de la liberté personnelle et communautaire, de la vie en Europe, de la gestion du patrimoine culturel.

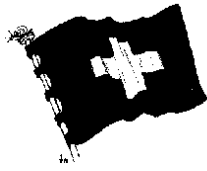
Mes amis français de France et de Chisinau ont ajouté des couleurs au portrait humain du pays.

Né et élevé en francophonie, à trente-trois ans, je reste fidèle à mon sentiment francophile. En « francophonie », je quitte la réalité de tous les jours et je me retrouve latin, européen, scientifique, archiviste, héraldiste, ami, et homme libre.

**Silviu ANDRIES-TABAC\***

---

\* Chercheur à l'Institut des études artistiques, Académie des sciences de la république de Moldavie.



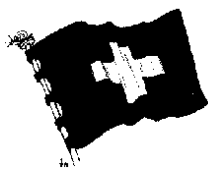
## PRIORITÉ À L' ANGLAIS EN SUISSE ORIENTALE

Ainsi qu'on pouvait le craindre, les Zurichois qui, en septembre 2000, donnèrent la priorité à l'enseignement de l'anglais dans les écoles publiques du canton (voir *DLF*, n<sup>os</sup> 198 et 202) viennent, hélas ! de faire des émules. En effet, la Conférence des directeurs de l'Instruction publique de Suisse orientale, comprenant les cantons d'Appenzell (Rhodes-Extérieures et Rhodes-Intérieures), de Glaris, des Grisons, de Saint-Gall, de Schaffhouse, de Thurgovie et de Zurich, a annoncé le 29 octobre 2002 que, dès 2003, les élèves apprendront l'anglais en troisième année scolaire, au lieu de la septième comme jusqu'ici. Le français continuera d'être enseigné à partir de la cinquième année. Il s'agit de sept cantons et demi-cantons germanophones et du canton trilingue (allemand, romanche et italien) des Grisons.

Le secrétaire de la Conférence des directeurs de l'Instruction publique de Suisse orientale a admis que les cantons ont ainsi tenu compte des pressions exercées par l'économie et les familles.

Mme Martine Brunschwig Graf, directrice de l'Instruction publique du canton de Genève, a immédiatement réagi sur les ondes de Suisse romande : les autorités de ces cantons, a-t-elle dit, n'ont pas mesuré la portée politique de leur décision. Elle ne peut être que préjudiciable à la cohésion nationale. Cette opinion est sans doute partagée par la majorité des Romands et des Tessinois, ainsi que par nombre d'Alémaniques proches de la Suisse francophone et de sa culture.

Il convient d'ajouter que la Suisse orientale a manifestement ignoré deux éléments importants. C'est d'abord l'initiative parlementaire du député neuchâtelois Didier Berberat, cosignée par soixante-cinq de ses collègues et déposée au Conseil national le 21 juin 2000, qui vise à inscrire dans la Constitution fédérale une disposition ainsi conçue : « *Les cantons veillent à ce que la deuxième langue enseignée, après la langue officielle du canton ou de la région, soit une des langues officielles de la Confédération.* » Cette affaire n'a pas encore été traitée par le Parlement.



En second lieu, c'est le projet de loi fédérale sur les langues. Ce texte réglera l'emploi des langues officielles de la Confédération et indiquera comment celle-ci « *pourra, en collaboration avec les cantons, favoriser la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques, notamment dans la perspective du renforcement du plurilinguisme individuel. Il réglera encore le soutien que la Confédération accordera aux cantons plurilingues dans l'exécution de leurs tâches particulières. Enfin, il confirmera le soutien que la Confédération accorde aux cantons des Grisons et du Tessin au titre des mesures qu'ils prennent en faveur du romanche et de l'italien* » (Les objectifs du Conseil fédéral en 2002, Chancellerie fédérale, Berne, p. 20).

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la décision des cantons de Suisse orientale n'est guère en harmonie avec ces objectifs du pouvoir central.

**Étienne BOURGNON**  
Cercle François-Seydoux

**Si vous souhaitez que nous adressions un numéro de DLF à l'un ou l'autre de vos amis, il vous suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à DLF, 8, rue Roquépine, 75008 Paris.**

M. (en capitales) .....

.....

suggère à Défense de la langue française d'envoyer gratuitement un numéro à :

M. ou Mme (en capitales) .....

.....

Adresse : .....

.....

M. ou Mme (en capitales) .....

.....

Adresse : .....

.....

# L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN AFGHANISTAN



*Du texte de la conférence prononcée à Mulhouse en 2002 par Mme Massouma Esmaty-Wardack, qui fut professeur de lettres à l'université de Kaboul et ministre de l'Éducation et des Droits de la femme – texte communiqué par l'Union française du Soroptimist International –, nous avons extrait ce passage sur l'enseignement de la langue française.*

Depuis longtemps la langue française était parlée par les élites en Afghanistan, dans les milieux de la haute bourgeoisie et à la cour royale.

À partir de 1920, sous le règne du roi Aman Allah qui a fait beaucoup pour mon pays, l'enseignement du français se pratiquait dans des établissements d'enseignement supérieur. Puis, sous Saher Shah, qui avait lui-même étudié en France, l'enseignement en français, de pair avec le persan et le dari, a été étendu aux facultés de médecine, pharmacie, droit et lettres, ainsi qu'à l'école d'infirmières, où les cours étaient dispensés par des enseignantes françaises. Du fait de l'enseignement en français au niveau supérieur, il fallait aussi former les futurs étudiants et les futurs instituteurs et institutrices dans cette langue. Ainsi, dans les deux lycées de Kaboul, où les enfants entraient dès l'âge de six ans, les cours de français ont été renforcés à partir de la 4<sup>e</sup> année. Pour cela, les enseignants, hommes et femmes, devaient maîtriser la langue française pour la transmettre.

Dans chaque lycée, une importante bibliothèque, accessible aussi bien aux professeurs qu'aux élèves, constituait un outil de travail important. Les bibliothèques scolaires des deux lycées avaient aussi été dotées par les Affaires culturelles françaises, atout très important pour la diffusion de la culture française. Grâce aux laboratoires de langues et autres moyens audiovisuels, de rapides progrès étaient possibles. Le centre culturel franco-afghan disposait d'une cinémathèque, qui





diffusait deux fois par mois un film français choisi parmi les nouvelles parutions. Des occasions étaient données aux étudiants et aux élèves des lycées de se familiariser vraiment avec le français, en jouant des pièces de théâtre du répertoire classique et moderne. Enfin, on mettait des ouvrages français en prêt ; ces derniers avaient été offerts par le gouvernement français. Même dans les classes du lycée, les élèves jouaient des pièces de théâtre en français.

Peu d'étudiants, sauf les plus brillants, avaient la possibilité de suivre un cursus universitaire en France, bien que le diplôme du baccalauréat fût équivalent aux diplômes français. Arrivés en France, les étudiants entraient directement dans les différentes universités françaises. À leur retour, ces diplômés obtenaient les postes les plus prestigieux, comme professeur à l'université de Kaboul. Pour les autres, le niveau des connaissances en français était plus qu'honorable. Les facultés de médecine, droit, pharmacie et lettres étaient jumelées à celles de Lyon, aux universités parisiennes dont la Sorbonne, à celles de Toulouse, etc.

La recherche archéologique, dirigée principalement par Schlumberger, a permis un rapprochement entre Afghans et Français. Le personnel appelé à travailler sur les chantiers de fouilles était recruté sur place et devait maîtriser la langue française ; c'étaient très souvent des étudiants en histoire afghane, qui avaient suivi un cursus dans une université française ou à la faculté des lettres et d'histoire de Kaboul. Les objets exhumés faisaient du musée de Kaboul un des plus intéressants. Malheureusement, il y eut beaucoup de changements depuis en ce qui concerne la sauvegarde de ces collections, qui ont disparu partiellement, se trouvant chez des collectionneurs privés, ou ayant été bêtement détruites.

L'École militaire fut également un centre de promotion du français, mais cette expérience a été de courte durée.

Dans l'industrie, des contacts fréquents avec la France ont apporté amélioration et modernité, surtout dans le domaine du textile et de la



parfumerie (culture et récolte des roses). Ce dernier point est resté à l'état d'expérience.

Grâce à la culture de la vigne et aux excellents résultats concernant la qualité du vin, une coopération fructueuse s'est établie entre le producteur de vin de qualité qu'est la France et l'Afghanistan. En raison de ces relations économiques, qu'il faut absolument rétablir, la connaissance de la langue française a été un facteur essentiel.

Il faut rappeler le grand rôle joué par la France lors de la mise en place de la Constitution. Des experts en droit administratif et constitutionnel ont été invités à venir de France à titre consultatif. Il est vrai que l'occupation soviétique et les périodes troublées qui ont suivi ont été des éléments perturbateurs. Le programme de francisation des nouvelles élites est actuellement en perte de vitesse, et il faut rattraper le temps perdu si l'on ne veut pas perdre à tout jamais une zone d'influence de la langue française dans le secteur des États d'Asie centrale, soumis à la russification d'une part et à l'anglicisation d'autre part. À l'avenir, il faut étendre l'enseignement du français à une part plus large de la population ; les besoins en gens instruits sont énormes, si on veut sortir le pays de l'obscurantisme dans lequel il a été plongé pendant de si longues années et lui faire reprendre la place qu'il avait pu occuper par le passé.

**Massouma ESMATY-WARDACK**

Toute notre reconnaissance va aux mécènes  
qui soutiennent généreusement notre action :

**M. Henri Girond**

**et M. Jean Camus, le fils de notre fondateur.**

## LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

### de la Francophonie

### de chez nous

### et d'ailleurs

● Le président du Forum francophone des affaires (FFA), M. Steve Gentili, président du groupe français BRED-Banque populaire, a annoncé la naissance de la Fédération internationale des banques et institutions financières de la Francophonie, le 17 octobre 2002 à Beyrouth, à l'occasion des assises du FFA. La FIBIFF se veut un cadre pour discuter des nouveaux risques, favoriser les partenariats entre le Nord et le Sud, et rapprocher les pays francophones.

#### ● CHINE :

– *Le Figaro magazine* du 16 novembre 2002 a publié un reportage sur des Français qui ont réussi et sont heureux en Chine. L'architecte Paul Andreu (opéra de Pékin), Fabrice Splinder (guide *Le Petit Futé*), Éric Constantino (coiffeur), Caroline Deleens (styliste). Par ailleurs, il semble que les Français aient bonne presse en Chine car, contrairement aux Chinois, ils parlent beaucoup et aiment se raconter ; de même, le film *La Grande Vadrouille* y est très populaire.

#### ● TUNISIE :

– L'ambassadeur de Tunisie en France, Mme Faiza Kéfi, et M. Roger Dehaybe, administrateur général de l'AIF\*, ont signé le 12 novembre 2002 une convention de partenariat régissant la mise en place, en Tunisie, d'un fonds de garantie des industries culturelles, géré par le fonds national de garantie au ministère tunisien des Finances. La Tunisie est le deuxième pays francophone, après le Maroc, à bénéficier de ce mécanisme. Des conventions sont en préparation dans quatre autres pays : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal.

#### ● ÉTATS-UNIS :

– La nouvelle présidente du chapitre de France-Louisiane Franco-Américanie (FLFA), à Lafayette, est Mary Boyington : elle s'apprête à y recevoir les participants au voyage du bicentenaire de la cession de la Louisiane (avril 2003).

– FL/FA a accordé son parrainage à l'« École maternelle », établissement privé de La Nouvelle-Orléans, qui enseigne le français aux petits Louisianais, mais manque terriblement de moyens.

<http://flfa.free.fr>

● Dans le magazine *Grands Reportages* (n° 249, octobre 2002), un article sur « L'Amérique en v.f. » évoque certains adolescents de La Nouvelle-Orléans qui fréquentent les nouveaux programmes d'immersion, dans des collèges modèles de Louisiane, à savoir deux cent dix minutes de français par jour, réparties sur différentes matières. Même si leurs professeurs ont parfois l'accent qui chante, le résultat est là : ces enfants parlent mieux français que leurs parents, qui ont cependant l'excuse d'avoir été obligés de parler anglais pour obtenir de bons salaires dans l'industrie pétrolière.

● Cinq journaux du Sud reçoivent l'appui de l'AIF\* : *Sidwaya* (Burkina Faso), *Mutations* (Cameroun), *L'Express* (Maurice), *Mukuba* et *Le Potentiel* (RDC\*). Ce fonds est destiné à soutenir la consolidation de l'entreprise de presse, dans une perspective de développement à long terme. Créé en 1998, il a déjà appuyé cinquante-sept journaux.

<http://agence.francophonie.org/deposez>  
ou écrire à [marie-soleil.frere@francophonie.org](mailto:marie-soleil.frere@francophonie.org)

## LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

### ● RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO :

Le 20 décembre 2002, lors des rencontres régionales des langues et de l'écrit en Afrique centrale, organisées par l'AIF\*, a été remis à Kinshasa le prix international Kadima ; il s'inscrit dans la stratégie de renforcement du plurilinguisme et de la diversité culturelle au sein de l'espace francophone, afin de valoriser, parallèlement à la promotion du français, les langues transnationales : langues africaines, arabe, créole.

### ● SUISSE :

– L'UPF\*-Suisse a reçu, le 21 novembre 2002, à Paris, le Mot d'or de la presse écrite pour « *la qualité, l'utilité et la richesse* » du mensuel *Défense du français* qu'elle publie à Lausanne depuis 1960.

– La 18<sup>e</sup> Conférence ministérielle de la Francophonie s'est tenue à Lausanne les 12 et 13 décembre 2002 sous la présidence de M. Ghassan Salamé, ministre de la Culture du Liban. Plus de trois cents personnalités, dont trente ministres, représentaient les 56 pays membres de l'OIF\*. M. Salamé a insisté sur l'importance qu'a revêtu le sommet de Beyrouth pour la Francophonie, devenue « *un laboratoire où sont expérimentées des relations internationales nouvelles, moins empreintes de rationalité économique et moins marquées par l'esprit guerrier* ».

– M. Joseph Deiss, ministre suisse des Affaires étrangères, qui avait salué la présence à Lausanne de la Slovaquie comme pays observateur et de l'Algérie comme invitée du pays hôte, a convié ses collègues à Genève, en 2003, pour la première phase du Sommet mondial

sur la société de l'information, la deuxième phase étant prévue en Tunisie.

– Les 25 et 26 novembre 2002, des députés jurassiens ont accueilli des collègues du Val d'Aoste et de la Wallonie. Ces trois régions francophones ont créé un comité de coopération interparlementaire.

● Les 22 et 23 janvier, Français et Allemands ont célébré le 40<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Élysée, qui a scellé durablement les liens entre les deux pays.

[www.premier-ministre.gouv.fr](http://www.premier-ministre.gouv.fr)

● Les *Actes de la XIX<sup>e</sup> Biennale de Hull-Ottawa* (562 p.) viennent de paraître. Sujets : « Jeunesse et langue française », « Langue française au Canada et en Amérique du Nord », et « Choc des cultures ».

● Le programme de la XX<sup>e</sup> Biennale de la langue française (La Rochelle, du 25 au 28 septembre 2003) est paru et les inscriptions sont ouvertes.

BLF, 113, rue Gallieni, 78670 Villennes-sur-Seine, France, mél. : [gildasogee@aol.com](mailto:gildasogee@aol.com)

● La chaîne ab7 télévision propose un film documentaire sur la Francophonie au Liban en 2002 (tél. : 04 77 36 54 54, mél. : [ab7@andrezieux-boutheon.com](mailto:ab7@andrezieux-boutheon.com)).

● La Fédération internationale des professeurs de français, qui rassemble 70 000 professeurs de français dans 118 pays, organisera, du 3 au 7 août 2003, le 14<sup>e</sup> congrès brésilien des professeurs de français, à Belém (Brésil). Dario Pagel, son président, professeur à l'université fédérale de Santa Catarina au Brésil, soutient une vision résolument moderne de l'enseignement du français.

## LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

● *Le Courrier francophone* constate la dégradation des positions du français dans les institutions internationales, dont plusieurs ont leur siège en Europe.

À ce sujet, La Maison de la Francité à Bruxelles a fait une enquête sur les langues au Parlement européen : « *Sauvegarder la langue française au sein des institutions européennes conduit à favoriser le plurilinguisme ; il s'agit d'octroyer à chaque langue une place égale dans les rouages de l'institution. La politique de défense de la langue française doit être encouragée et servir d'exemple aux autres langues nationales afin que le plurilinguisme puisse rayonner sur l'Europe.* »

– *Le Courrier francophone* fait également part d'une réflexion de Jean-Marie Rouart, de l'Académie française, au sujet des pays de l'Est de l'Europe dont la France s'est désintéressée : se sentant abandonnés, ils se livrent à la langue allemande.

### ● AOSTE :

L'ancienne librairie valdôtaine, ouverte au public à partir du 31 mai 2003, a une nouvelle enseigne mais la même adresse (28, rue de Tillier, au centre-ville). Le but de sa nouvelle équipe est d'œuvrer en faveur du bilinguisme, de développer le goût de la lecture et de l'écriture. Une attention particulière est consacrée au dialogue avec la clientèle, en français, italien, ou valdôtain.

### ● ROUMANIE :

– Les parlementaires appellent à la défense de leur langue ; ils ont adopté une loi visant à la protéger des anglicismes et autres expressions étrangères dans les lieux publics. Le sénateur Georges Pruteanu, qui est à l'origine de cette loi, dit avoir trouvé huit cents « ersatz ».

– À la suite d'une lettre adressée par Mme Arlette Renaud-Boué (présidente de l'association DEFY\* et secrétaire générale adjointe de DLF) au ministre du Tourisme de Roumanie, Dan Matei Agaton, celui-ci a interdit l'affichage des prix en dollars pour l'ensemble des prestations touristiques. Seuls les lei et les euros sont autorisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Le ministre entend lutter contre la « dollarisation » du tourisme roumain, alors que peu d'Américains visitent le pays.

– L'association DEFY aide l'école du village d'Humor qui manque d'eau, de chauffage et dont les livres de français sont prêtés par son directeur.

● « D'Artagnan tombé devant Maastricht » sera le thème d'une grande exposition au Centre céramique de Maastricht, du 21 juin au 14 septembre.

**Françoise MERLE**

\* AIF : Agence intergouvernementale de la Francophonie

\* DEFY : Développement de l'entraide francophone yvelinoise

\* OIF : Organisation internationale de la Francophonie

\* RDC : République démocratique du Congo

\* UPF : Union internationale de la presse francophone

## LES LANGUES DE L'EUROPE



### « L'ALLEMAND – PAS IMPORTANT ? »



Heureuse coïncidence ou fruit d'une exacte préparation ? C'est peu avant la célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Élysée qu'a paru le dernier ouvrage de deux des trois dirigeants allemands de Verein Deutsche Sprache (Union pour la langue allemande) qui nous avaient rendu visite à Paris au siège de DLF en décembre 2000 : *Deutsch nix wichtig ? (L'allemand - pas important ?)*.\*

Le titre est volontairement provocateur. *Nix* pour *nicht* témoigne d'un allemand relâché. Mais, pire que le relâchement, apparaît le reniement de soi-même, de sa propre identité. À travers la contamination de l'allemand, plus massive encore que celle du français, par l'anglo-américain, c'est bien de ce reniement de nos langues – expressions par excellence des identités culturelles –, c'est bien de ce masochisme en vogue de chaque côté du Rhin qu'il s'agit.

Le mal prit sa forme extrême à Berlin, lors d'une réunion organisée par VDS et torpillée par une meute de voyous pour lesquels défendre sa propre langue serait en soi condamnable. Le bulletin de VDS, dont le principal rédacteur n'est autre que notre troisième visiteur de décembre 2000, le professeur Gerd Schrammen, de l'université de Göttingen (ce Göttingen chanté en son temps par Barbara, comme l'évoqua le chancelier Schröder), relate à ce propos « l'histoire d'un barbouillage ».

Le mur de l'Université libre de Berlin se retrouva maculé du terme anglais le plus ordurier pour qualifier... la langue de Goethe. Fallait-il en venir là pour montrer jusqu'où mène une sorte de rage d'autodestruction dont nous-mêmes ne sommes pas toujours exempts ?

Il faudrait sous-titrer *Deutsch nix wichtig ?* par l'adage « Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain ». L'image serait opportune : celle d'un enfant,



non d'une « vieille Europe », car les trésors de culture incarnés par nos langues européennes sont et redeviendront d'une éternelle jeunesse.

Le livre de MM. Gawlitta et Vilmar, vivant et varié, en témoigne. Dénonçant d'emblée l'impérialisme linguistique qui ronge et menace aujourd'hui tous les parlers et toutes les cultures, l'ouvrage ne néglige ni les développements historiques, ni la question cruciale actuelle de l'avancement des sciences dans lesquelles les partisans du tout-américain s'acharnent à éliminer des canaux d'expression aussi chargés de mérite que le français et l'allemand, ni l'exemple donné par la France et appliqué dans d'autres pays, d'une protection de la langue par voie législative.

La loi Toubon, même incomplète, peut servir d'inspiratrice. Nos commissions de terminologie également. Les divers aspects de l'actualité sont évoqués avec ce mélange de profondeur et de méticulosité qui constitue l'une des qualités de nos voisins. Et non sans succès, puisque le nombre des adhérents de VDS approche dès maintenant de 15 000.

Ceux des membres de DLF qui lisent l'allemand prendront connaissance de ce livre avec plaisir.

Contre l'effacement des langues de l'Europe, nous, Français, ne sommes plus seuls. Unissons nos efforts.

**Philippe LALANNE-BERDOUICQ**

---

\* « *Deutsch nix wichtig* » ? *Engagement für die deutsche Sprache*, de Kurt Gawlitta et Fritz Vilmar (222 p., 9,90 €) édité par IFB Verlag, Schulze-Delitzsch-Str. 40, D-33100 Paderborn.

**Cadeau de bienvenue !  
À tout nouvel adhérent sera offert  
un abonnement d'un an,  
pour la personne de son choix.**



## APRÈS LA MONNAIE, LA LANGUE COMMUNE

L'Union européenne, j'en suis sûr, va se faire par la langue, au moins autant que par l'euro – seule monnaie au monde dont les billets ne parlent aucune langue : belle occasion manquée ! Si l'anglo-américain s'imposait comme langue de l'Europe, celle-ci perdrait à la fois son âme et l'identité qu'elle doit affirmer. C'est l'enjeu. Mais le français – je parle ici en Européen, avec mon expérience d'eurocrate – garde toutes ses chances. En raison de sa diversité culturelle, l'Europe a besoin d'une langue véhiculaire, à enseigner comme première langue étrangère de tous les Européens qui ne l'ont pas pour langue maternelle.

Et laquelle choisir ? L'anglais, bien sûr, pour les Anglo-Saxons et leurs partisans. Mais, pour beaucoup d'autres, ce ne peut être que le français.

Entre les deux seules vraies langues internationales, la finale reste à jouer. Or, dans la guerre des Anglo-Saxons pour l'empire du « *mind* », comme disait Churchill, les Européens, maintenant, réagissent contre l'hégémonie linguistique, qui voudrait, pour un marché « global », une seule langue.

– Il y a 6 000 langues parlées dans le monde, 5 999 de trop, l'anglais suffira, me disait récemment un sénateur américain.

Mais le monde, demain, sera multipolaire, pour les langues comme pour la puissance. De grandes forces vont jouer en ce sens, et la bataille de l'autonomie culturelle sera gagnée. Fait naguère encore impensable, le président fédéral allemand n'a pas craint de dire que « *les Européens doivent contrer ensemble l'américanisation de leur continent* », tout en souhaitant que le français redevienne la première langue étrangère en Allemagne. Le grand hebdomadaire *Stern* a même lancé l'idée d'une loi « à la Toubon » contre l'hégémonie de l'anglo-américain et pour la défense de l'allemand.

Le vent tourne, décidément. J'ai reçu un rapport de la CIA, daté de 1997, qui laissait cinq ans aux Américains pour imposer leur langue comme seul idiome international. « *Sinon, concluait ce rapport, les réactions qui se développent dans le monde rendront l'affaire impossible.* » Ainsi, à la conférence des réformateurs tenue à Florence en 1999, la proposition de





faire de l'anglais la seule langue de travail fut repoussée à l'unanimité des non-anglophones. Dans les organisations internationales, on peut, à grands frais, permettre presque à chacun de parler sa langue. Mais, pour les institutions de l'Europe, il vaudrait mieux n'avoir qu'une langue de travail, vraiment européenne – le français : proposition du ministre allemand des Affaires étrangères Von Brentano quand s'organisait le Marché commun. L'essentiel, pourtant, se fera au niveau des populations, par l'enseignement de la langue véhiculaire de l'Europe. Langue latine et intermédiaire, le français a enrichi toutes les langues germaniques et slaves. Ainsi, l'anglais lui doit plus de la moitié de son vocabulaire. Première langue étrangère de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, il est aussi très largement souhaité comme « langue d'équilibre » en Europe de l'Est, où nul ne veut que l'Allemagne cumule supériorité démographique, économique et culturelle. De plus, le français, prévoyait Senghor, sera la langue d'union de l'Euro-Méditerranée et de l'Eurafric ; déjà, le Nigeria a décidé de l'adopter en plus de l'anglais. Enfin, partout, il garde de nombreux adeptes et s'en fait de nouveaux. Quand M. Blair parle à M. Berlusconi, c'est encore en français... Détail : en Russie vient de se créer un Comité sibérien pour le français, langue européenne ! Une décision politique s'impose sur le choix de la future langue véhiculaire. Et, dans cette cause vraiment européenne, la France doit se rappeler comment l'Allemagne a exigé, après l'euro, au lieu de l'écu, le siège de la Banque centrale, un président de son choix et davantage de députés allemands à l'assemblée de Strasbourg ! Ne soyons donc pas timides. Il faut, au contraire, que s'affirment, à la tête de l'État comme dans le pays, une conscience linguistique et la volonté de faire jouer au français son rôle en Europe. C'est la condition pour que l'Europe gagne la bataille de sa langue. Sinon, ce ne sera plus l'Europe.

**Hervé LAVENIR de BUFFON\***

---

\* NDLR : Président du Comité pour le français langue européenne et administrateur de DLF, Hervé Lavenir de Buffon a accepté que nous diffusions cet article publié par *Le Figaro magazine*, le 22 juin 2002.

## LE FRANÇAIS EN FRANCE

### A U S E C O U R S D U F R A N Ç A I S



*Nous remercions Mme Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française, de nous avoir autorisés à publier le discours qu'elle a prononcé à l'occasion de la séance publique annuelle, le 5 décembre 2002.*

**L**e IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, réuni cette année à Beyrouth, vient d'achever ses travaux. Le succès de cette réunion ne saurait être mis en doute. Cinquante-cinq pays membres, neuf pays candidats se réclamant d'un amour commun de la langue française, les défenseurs du français ont-ils quelque raison de se plaindre ? Les statistiques nous apprennent que près de trois cents millions d'hommes sont, pour employer un mot affreux, des *locuteurs* français. En citant ces chiffres, en évoquant la cohorte des États membres de la francophonie, de ses locuteurs, je ne puis échapper au doute. De quoi parlons-nous ici ? Des déclarations officielles sur la langue française ? Ou de son évolution réelle ? Notre langue est réputée pour sa clarté, pour la précision de son vocabulaire, pour la richesse de ses verbes et de leur construction, pour la force de sa syntaxe. C'est pour cela que toute l'Europe se l'est appropriée il y a trois siècles. Elle s'en servit pour débattre de l'équilibre du continent, et le français devint la langue de la diplomatie ; pour diffuser les idées, et quelles œuvres ne furent écrites ou traduites en français ? Pour converser enfin, et l'art de la conversation ne pouvait alors, de Berlin à Amsterdam ou Petersbourg, exister autrement qu'en français. En 1762, les académiciens, faisant hommage de la quatrième édition du *Dictionnaire* à leur protecteur, le roi Louis XV, commençaient ainsi leur épître : « *Le Dictionnaire de l'Académie française dans lequel on n'avait d'abord eu pour objet que d'être utile à la Nation, est devenu un livre pour l'Europe. La Politique et le Commerce ont rendu notre langue presque aussi nécessaire aux Étrangers que leur langue naturelle.* » N'est-ce pas là une anticipation du discours de Rivarol sur l'universalité de la langue française ? Mais est-ce

bien cette langue dont se réclament aujourd'hui les locuteurs si minutieusement recensés ? Permettez-moi de répondre à la question en citant un romancier ivoirien, Amadou Kourouma. Nous nous sommes rencontrés l'hiver dernier à Bruxelles lors d'un colloque consacré, justement, à la francophonie. Comme j'évoquais les succès du monde francophone, mon interlocuteur explosa : « *Vous autres Français, dit-il, vous passez votre temps à accuser l'anglais de réduire la place de votre langue dans le monde. Et à comptabiliser les pays qui adhèrent à une organisation plus préoccupée, au demeurant, de politique que de langue. Mais laissez-moi vous demander, qu'avez-vous fait du français ? Que nous proposez-vous à nous qui en Afrique veillons jalousement sur le français, sinon une langue défigurée, abâtardie, que vous ne savez plus ni parler ni écrire correctement ?* »

Ce propos si violent, permettez-moi de le soumettre devant vous à examen.

**E**st-ce vraiment l'invasion du français par des mots ou des tournures anglaises qui l'a défiguré ? Sans doute manquons-nous de vigilance lorsque nous constatons que des anglicismes chassent des mots français parfaitement constitués. Qui sait encore parmi ceux qui dans les médias débattent à l'infini des *opportunités* de toutes sortes, que depuis le XII<sup>e</sup> siècle, le vieux mot français *occasion* a servi à rendre compte de la même réalité ? Imagine-t-on Corneille écrivant « eh bien l'opportunité, elle fait le menteur ainsi que le larron » ? Ses contemporains n'y auraient rien compris. Il en va de même du verbe *initier* constamment utilisé, et nul ne sait plus que l'on initie des élèves au grec, mais que l'on ne saurait initier une réforme. Que dire des salons où l'on présente des vêtements ou des voitures et qui sont appelés *show-rooms* ? Des florilèges de succès musicaux baptisés *best-of* ? Je pourrais multiplier à l'infini de tels exemples, qui sont regrettables certes, mais ce n'est pas là le plus grave. Ce qu'il faut déplorer avant tout, c'est que par l'effet de cette substitution de mots anglais aux mots français, ces derniers finissent par sortir de l'usage.

Mais l'anglomanie langagière est loin d'être la seule menace pesant sur notre langue, affectée aussi par la volonté de donner un nom, ou plutôt de transformer en concept, pour reprendre un mot coupé de son sens véritable, une action ou une idée que le bon français a toujours rendues par une phrase.

Qui essaie désormais de résoudre un problème, alors que l'horrible verbe *solutionner*, issu au départ du langage administratif, évite le recours à une phrase et surtout évite de conjuguer le verbe *résoudre* qui, étant irrégulier, est en effet plus difficile à manier ? Et à partir de là, nous avons le *solutionnement*. Dans la même veine *finaliser* donne *finalisation*, et *formater*, emprunté au langage de l'informatique, s'est développé en *formatage*. Savez-vous que des universitaires parlent tranquillement du formatage de leurs programmes ? Toujours issu de la langue des ordinateurs, *implémenter* nous vaut l'*implémentation*, chère au monde de la communication. L'affreux *positiver* des publicitaires est, on le voit, loin d'être une invention isolée dans la catégorie des ignominies langagières. Ce nominalisme qui gagne chaque jour du terrain a deux explications : la confusion entre l'idée ou l'acte avec le mot, baptisé concept, et le refus de construire une phrase dont les composantes se perdent chaque jour davantage. Les médias qui contribuent sans aucun doute à la formation de la langue parlée ont tendance à ne plus connaître que la phrase sous sa forme la plus dépouillée, débarrassée des mots et des tournures de l'interrogation ou de la négation. « Vous faites quoi demain ? »

Et que dire du désastre des accords ? Si l'imparfait du subjonctif est devenu pure curiosité, l'accord des participes ne se porte pas mieux, même si le langage parlé dissimule parfois les abîmes d'ignorance du locuteur. Mais combien de ministres défendent-ils sans broncher « *les décisions qu'ils ont pris et les réformes qu'ils ont promis* » ? Accorder un verbe et son sujet relève aussi du casse-tête. Il y a peu, un commentateur déplorait sur les ondes le sort, je le cite, « *d'un couple qui ont été menacés* ».

Je reviendrai dans un moment sur les raisons de cette catastrophe grammaticale, qui défigure la langue française et la réduit à l'état de squelette où seuls subsistent des mots juxtaposés. Mais auparavant, je voudrais m'arrêter sur un autre phénomène, celui qui relève de la volonté de plier la langue à une vision aimable, pacifiée, sans aspérités, du destin de l'homme et de la vie en société. Ce qui est tenu pour inégalitaire ou affligeant est appelé désormais de noms administratifs sans rapport aucun avec le réel. Il en va ainsi de divers métiers jugés peu valorisants. Mais un balayeur manie-t-il moins le balai depuis qu'il est appelé *technicien de surface* ? En multipliant les mots détachés de la réalité qu'ils sont supposés nommer, c'est une société sans différences de statuts ni d'occupations que

l'on prétend installer dans les consciences. On appelle cela le *politiquement correct*, mais *idéologiquement correct* serait plus exact. L'idéologie est cause aussi d'une invention langagière désastreuse, la féminisation des titres et fonctions. Depuis peu, nous avons assisté à la prolifération des *procureure, professeure, défenseure, recteure, auteure* qui détrône apparemment *écrivaine, officière de la Légion d'honneur* pour ne citer qu'elles. On a justifié cette déformation délibérée des mots par la volonté de faire du vocabulaire ainsi martyrisé l'instrument du changement des mentalités. La parité hommes-femmes s'imposerait aux esprits, donc deviendrait réalité parce que les titres et les fonctions auraient été féminisés. Quelle méconnaissance du rapport entre langue et mentalité ! Toute langue a une vie propre, elle évolue spontanément et reflète sans aucun doute, à son rythme, les changements des mentalités ! Mais on ne peut manipuler une langue, lui imposer d'autorité, d'en haut, des transformations au bénéfice d'un projet politique.

Pas plus que le volontarisme linguistique ne crée la parité hommes-femmes, il ne peut créer la vertu. La société ne connaît plus aujourd'hui de voyous ni de délinquants, mais seulement des *jeunes* ou des *sauvageons*. Et peu importe que les adolescents dans leur grande majorité ne brûlent pas les voitures, ne brutalisent pas leurs professeurs, le mot *jeune*, abusivement employé, confond voyous et adolescents studieux au bénéfice des premiers. Et quant à *sauvageon*, que dire de ce qualificatif affectueux désignant des hordes incontrôlées qui répandent la terreur autour d'elles ? De même la société est supposée ignorer la violence dès lors que les actes violents sont baptisés *incivilités*. Mais ce mot, si l'on se réfère à Littré, signifie « manque de civilité », c'est-à-dire d'égards envers autrui, de politesse, de courtoisie. Agresser son prochain physiquement, incendier un commissariat de police, est-ce là la conception moderne du manque de courtoisie ? L'affaiblissement du vocabulaire nourri par le souci idéologique – opposer la bonté naturelle de l'homme à la société injuste qui l'a perverti – traduit en réalité un affaïssement de l'esprit critique et du sens moral. C'est ainsi que l'un des mots les moins utilisés de la langue française depuis des décennies pour décrire des comportements délictueux est celui de *mal*, à croire que le mal n'existe plus, que seule subsiste, non le bien, mais l'harmonie parfaite. Cette vision d'une société paisible, sans conflit, est renforcée par la volonté de nier le malheur. À commencer par la mort, qui disparaît du vocabulaire au

profit du *départ*, et surtout depuis peu du *travail de deuil*. Les souffrances que la vie inflige aux hommes et de façon certes fort inéquitable sont, elles aussi, réduites à peu par un vocabulaire anesthésiant. Qui peut se dire aveugle alors que la nouvelle langue lui offre d'être seulement *malvoyant* ? La langue française ne connaît plus les nains ni les obèses ; les premiers ont une *verticalité contrariée*, les seconds *accusent une surcharge pondérale*. Quant aux pauvres ou aux clochards, ils sont devenus des *sans domicile fixe*. Certes, le monde est mal fait, nul ne l'ignore, mais à nommer obstinément les réalités désagréables ou tristes de mots qui les atténuent ou les dissimulent, espère-t-on vraiment que les plus défavorisés confondront le mot et leur sort et adhéreront à cette société du consensus qu'on leur propose ? Le mot *consensus*, relativement récent – il est apparu au XIX<sup>e</sup> siècle –, résume en définitive toute l'idéologie qui commande l'évolution de la langue française depuis quelques décennies. Rien n'a changé de la vie des hommes, de leurs comportements et de leurs rapports au sein de la société. Ni la souffrance ni la mort ne peuvent être évitées. Ce fut toujours l'honneur des hommes que de regarder la mort en face ; mais le conformisme moral de la fin du XX<sup>e</sup> siècle a conduit au rejet de ce comportement stoïque. À nommer les moments et les réalités les plus tragiques du destin humain par des mots qui n'en rendaient plus le sens réel, on a cru les supprimer. Quelle illusion !

La langue est par définition le moyen dont les hommes disposent pour communiquer, reconnaître le monde où ils vivent, en désigner les choses et les idées. Dès lors qu'elle ne remplit plus cette fonction, faut-il s'étonner aussi que ceux qui l'utilisent, les fameux locuteurs, l'aménagent à leur gré, la truffent de mots, de néologismes, voire de simples interjections de leur cru ou empruntés à d'autres langues et tout naturellement à l'anglais ? Faut-il s'étonner que des adolescents peu gâtés par l'existence, incapables d'exprimer leur pensée par les mots appropriés, qu'ils ignorent ou qui ont disparu du vocabulaire, recourent pour se faire comprendre à la violence ? Les coups ne sont-ils pas, en l'absence du mot juste, fort utiles pour traduire des sentiments de haine ou de frustration ?

**L**e rapport entre les mots et les choses n'est pas, au demeurant, une question inédite. Platon déjà s'interrogeait : le langage est-il pure convention ou correspond-il à la nature des choses ? Pendant des siècles, la

tradition linguistique en Occident suivit la tradition gréco-latine et l'art de bien dire mit en avant des normes universelles de la parole. Mais, oublieux de la tradition, nous avons séparé le mot et le sens.

Parfois, à observer le sort fait à la langue française en France, on ne peut s'empêcher d'évoquer Orwell. L'un de ses héros, compilant la onzième édition du dictionnaire de la novlangue, déclare : « *Vous croyez que notre travail principal est d'inventer de nouveaux mots. Pas du tout, nous détruisons chaque jour des mots, des vingtaines de mots, des centaines de mots. Nous taillons la langue jusqu'à l'os... Naturellement c'est dans les verbes et dans les adjectifs qu'il y a le plus de déchets, mais il y a aussi des centaines de noms dont on peut se débarrasser.* » Et de justifier ces amputations : « *Ne voyez-vous pas que le véritable but de la novlangue est de restreindre les limites de la pensée ?... Chaque année il y aura de moins en moins de mots et le champ de la conscience sera de plus en plus réduit.* »

Sans doute ne sommes-nous pas en 1984, et les mauvais traitements infligés à notre langue ne sont-ils pas le fruit d'un complot ou la mise en œuvre d'un projet pervers d'aliénation de la pensée. Mais force est de constater des similitudes entre l'évolution de la novlangue d'Orwell et celle du français dans notre pays. L'abandon de pans entiers du vocabulaire, les mots détachés de leur sens, leur sont communs. Le romancier africain a raison qui affirme que la langue française telle qu'elle évolue en France, et celle que ses compatriotes s'efforcent de préserver, risquent de s'éloigner toujours plus l'une de l'autre. Comment expliquer ce phénomène ? Les médias, la publicité portent à cet égard une responsabilité écrasante. Mais aussi, et avant tout peut-être, faut-il prendre en compte les faiblesses que connaît depuis une trentaine d'années l'enseignement du français. Avant de les examiner, laissez-moi dire clairement que je n'incrimine pas les professeurs chargés de l'enseigner. La France peut être fière d'un corps enseignant de très haut niveau, compétent, dévoué, mais désespéré, car il est victime des aberrations de théoriciens de l'éducation, qui ont pu, sans rencontrer la moindre opposition des politiques, mettre en œuvre des principes destructeurs. Leur idéologie, car c'est bien d'idéologie encore qu'il est question, est fondée sur trois principes : l'égalité qui présume que tous les individus sont également doués pour tout, et que l'enseignement doit s'adapter de la même manière à tous. Il n'a donc plus pour fonction de tirer les élèves vers le haut – cela conduirait à une abomination : l'élitisme –,

mais doit au contraire veiller à ce que tous se fondent dans une masse indifférenciée. Le deuxième principe est que l'enseignement n'a pas pour finalité la transmission du savoir, mais qu'il doit encourager l'invention spontanée, la découverte par les élèves de ce qui pourrait éventuellement leur être enseigné. Au nom de cette révérence pour le génie naturel des élèves, pour leur spontanéité, le système éducatif ne veut plus connaître ni maître ni élève. Il les a remplacés par un *apprenant*, auteur de ses propres découvertes qui va spontanément inventer et s'approprier le savoir. En face de lui, l'élément combien secondaire de cette conception didactique, celui qui naguère transmettait le savoir, le professeur, n'est plus désormais qu'un médiateur, un témoin du progrès intellectuel, appelé d'ailleurs *parcours de l'apprenant*. Cette conception s'est développée au nom de la modernité, de l'opposition entre un passé supposé abominable honorant celui qui savait, le maître, et un nouveau monde où l'apprenant est devenu l'élève-roi, libéré d'un père castrateur. Pour le maître d'hier, la transmission du savoir n'était-elle pas en effet l'instrument d'un pouvoir dominateur ? Dans cette vision folle de l'éducation, inventée par de tristes charlatans, l'ex-professeur n'est pas seul à avoir perdu son statut, le savoir subit le même sort. C'est là le troisième principe, la relativité de tout savoir. L'héritage culturel que l'éducation avait pour fin de transmettre n'a de valeur que s'il est jugé *utile* ; si son contenu social est acceptable, donc s'il sert l'égalitarisme ; enfin, s'il est conforme au « sens de l'histoire ».

La première victime de ces idées fumeuses est naturellement la langue française. Elle a été privée de l'appui des langues anciennes, inutiles cela va de soi, qui sont pourtant indispensables pour comprendre ses origines, son évolution, et qui éclairent une grande part de notre patrimoine littéraire. Elle souffre aussi de s'être vu appliquer un autre postulat : sa richesse, affirment les rénovateurs de la pédagogie, est fonction avant tout de son ouverture, de sa perméabilité aux langues étrangères et à toutes les manifestations langagières à quelque niveau qu'elles se situent. En fonction de cela, le français ne doit-il pas être appris avant tout dans ses variantes contemporaines – la presse et tous les médias, dans la rue, dans les banlieues plutôt que chez les grands auteurs ? Le bon usage, c'est désormais l'usage tout court, et de préférence un usage qui ne soit pas soumis à des normes patrimoniales. Un prospectus publicitaire, une émission de Skyrock sont censés refléter le français d'aujourd'hui infiniment mieux et de façon plus



utile qu'une page de Racine, de Voltaire ou de Chateaubriand. Les auteurs de notre patrimoine littéraire ont aux yeux des fabricants de programmes plusieurs tares. Leur langue serait par trop éloignée de celle que la jeunesse est habituée à entendre. Le contenu de leurs œuvres ne correspond guère aux idéaux de notre temps. Molière est-il un chantre du multiculturalisme ? De la lutte contre le sida ? Ou du combat pour les sans-papiers ? Certes non. Alors, pourquoi s'en encombrer ? Pourquoi ne pas lui préférer une page de journal consacrée à ces sujets ? Du moins, pourquoi ne pas accorder une égale valeur aux deux, à Molière et au journal ? De cela, il faut conclure que la littérature ne doit pas avoir de position privilégiée dans l'enseignement des Lettres, pas plus et je cite « *que l'enseignement de la langue ne doit être un préalable à celui des œuvres* ». Alors comment doit-on étudier le français ? Certainement pas en apprenant à lire ni en maîtrisant l'orthographe. Les statistiques sont atterrantes, on le sait : près de 30 % des enfants quittant l'école primaire ne savent pas lire couramment, et ne comprennent pas toujours le sens de ce qu'ils lisent, les fautes d'orthographe ne sont pratiquement plus pénalisées. Mais surtout, on a suggéré de simplifier le patrimoine littéraire pour le rendre accessible aux élèves. Ainsi ont surgi des propositions stupéfiantes : faire réécrire aux élèves des passages de Proust en éliminant les propositions subordonnées. Ou encore, rédiger une page de la *Princesse de Clèves* dans le style du journalisme *people*. L'application du langage journalistique, quand ce n'est un langage publicitaire, aux œuvres littéraires est censée réduire la distance entre l'élève et un patrimoine jugé mort et sans utilité. La lecture de Proust peut-elle servir à décrocher un emploi dans l'informatique ou dans le commerce international ? Telle est la question chère aux réformateurs. En dernier ressort, ce qui est à l'œuvre depuis plus de trois décennies dans l'enseignement de la langue et de la littérature françaises, c'est la volonté d'ignorer un patrimoine que l'école avait toujours excellé à transmettre. Une fois encore, répétons-le, cette aberration n'est pas le fruit de quelque obscur complot. Elle résulte simplement de l'idée fort en vogue à la fin des années 60 dans les élites que l'héritage du passé, le patrimoine culturel étaient des éléments d'oppression sociale. N'a-t-on pas dit que le modèle de l'école était la prison ? Pour libérer l'adolescent ne convenait-il pas de rejeter le savoir transmis dans ces écoles, et en premier lieu la langue, puisqu'elle était l'instrument de l'oppression ? Pour la première fois dans

l'histoire d'un pays de haute civilisation, l'utopie de la révolution culturelle, qui prétend faire table rase de l'héritage du passé – la langue et les œuvres littéraires avant tout qui confèrent à une société son identité et sa cohésion – a triomphé. Cette utopie a fait long feu certes, mais les élites, celles qui détiennent les leviers du pouvoir politique, économique ou encore de la communication, n'ont pas su, par snobisme peut-être, par souci d'être dans le mouvement, de paraître « jeunes », lui tourner le dos. Ce sont elles qui ont maintenu l'esprit « anti-patrimonial », qui a dégradé le français à l'école, dans les médias, dans la vie publique et économique.

Cette politique d'abandon culturel, de mépris pour la langue s'oppose pourtant et de manière impressionnante à l'attachement de la société, de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la France d'en bas, pour sa langue, pour le patrimoine que nos Trissotin se sont obstinés à piétiner. Si la langue française continue à vivre, à séduire le monde, c'est à cette France profonde qu'elle le doit, et au patrimoine littéraire auquel les Français restent si attachés.

Peut-on ignorer que des centaines de milliers de nos compatriotes, de tous âges, de tous niveaux d'éducation, consacrent leurs loisirs à étudier avec passion grammaires et dictionnaires pour participer à la dictée annuelle de Bernard Pivot ? Quel amour de la langue traduit cet effort de chaque instant pour en dominer les difficultés, en déjouer les pièges et faire la preuve qu'il est possible à qui le veut d'écrire un français parfait ! Ces Français disent leur indignation dans les lettres qu'ils adressent à l'Académie, à la presse, voire aux hommes politiques, sourds pour la plupart à ces doléances. On peut aisément dresser le catalogue des questions soulevées dans ces courriers qui sont autant d'appels à secourir la langue française. Tous dénoncent les fautes grammaticales et de vocabulaire, les prononciations erronées, l'emploi abusif de mots anglais. Tous signalent le non-respect de la loi Toubon, dont les exemples les plus scandaleux, mais guère isolés, sont le recours systématique à l'anglais pour les relations au sein de certaines grandes entreprises françaises, la tenue de colloques où l'anglais est seule langue de travail. Sans doute, dans le monde des sciences dures, l'usage de l'anglais s'est-il imposé au point que les chercheurs sont confrontés à un dilemme angoissant, s'exprimer et publier en anglais seulement, ou renoncer à être compris et entendus à l'échelle internationale. Il ne m'appartient pas de décider s'il s'agit d'une défaite définitive du français ou si la volonté

politique pourrait inverser cette tendance. En revanche, il est temps encore d'empêcher les sciences humaines, les relations internationales, le monde économique de connaître la même évolution.

Il me serait agréable d'arrêter là cette énumération des atteintes subies par notre langue depuis quelques décennies. Mais je dois pour finir évoquer une menace d'une tout autre nature et d'une extrême gravité qui pointe à l'horizon. Il s'agit de la disparition du principe fondateur de notre vie culturelle, inscrit depuis 1539 dans l'édit de Villers-Cotterêts qui décréta le français langue de notre pays. Aujourd'hui, des voix s'élèvent pour plaider qu'il faut faire place aux côtés du français dans l'enseignement, dans la vie publique, aux langues qui étaient depuis le XVI<sup>e</sup> siècle du ressort de la vie privée. Depuis mars dernier, une instance officielle s'intitule *Délégation générale à la langue française et aux langues de France*, intitulé qui les place donc en situation d'égalité.

Comment aussi ne pas être alarmé par la volonté affirmée, louable certes, d'un haut responsable politique d'« *assurer sur notre territoire la primauté du français, langue de la République* » ? Primauté implique la coexistence du français avec d'autres langues, alors que c'est le principe d'unicité, c'est-à-dire qu'elle était unique, qui depuis cinq siècles a défini son statut. Le péril aujourd'hui est d'autant plus grand que l'évolution probable de l'Europe vers une régionalisation, la décentralisation promise en France, que d'aucuns souhaitent voir dépasser le cadre politique et administratif pour englober les langues, pourraient conduire à un affaissement de la cohésion et de la conscience nationales. Dans cette évolution déjà engagée et probablement irréversible, c'est la langue commune, la langue française qui seule incarnera et maintiendra l'unité morale et culturelle des Français. Qu'elle soit condamnée à partager ce rôle avec les langues de France, elles sont d'ailleurs légion, et notre patrimoine culturel, notre identité voleront en éclats. Ce n'est pas un avenir de science-fiction que j'évoque en cet instant, mais des projets précis, qui se développent insidieusement dans l'ombre de quelques institutions et chapelles. C'est pourquoi je lance ici un véritable cri d'alarme. N'ignorons pas ce péril, sauvons notre langue quand il en est encore temps, car ce qui est en cause, c'est nous tous, notre longue histoire, notre vie commune, notre identité.

Langue française en péril, et pourtant langue triomphante. La situation de la langue française est très contradictoire. Dans le monde, son prestige est immense et intact. Elle est présente sur tous les continents, et, pour les élites, elle reste la langue privilégiée de la culture. Certes, le français est moins parlé que l'anglais si l'on s'en tient au nombre de ceux qui utilisent les deux langues, mais il se trouve juste derrière l'anglais. Sa position de numéro 2 ne saurait être mise en question. Sans doute, certaines langues ont-elles de bien plus nombreux locuteurs, le chinois, le hindi, mais au contraire du français elles sont limitées géographiquement et ne peuvent, au moins dans un avenir prévisible, prétendre à un statut de langue internationale. Le français est enseigné hors de France, dans cent dix-huit pays, par des professeurs nombreux, passionnément attachés à transmettre à leurs élèves une langue que n'encombrent ni les anglicismes inutiles, ni les néologismes qui n'ont pas de sens, ni la langue déformée par le souci d'être politiquement correct. Les cours dispensés par les instituts français à l'étranger et par les Alliances françaises diffusent une langue vivante, mais que les réformes pédagogiques en honneur en France n'ont pas affectée. Le résultat en est que l'on entend à Surabaya, à Varsovie, à Tel-Aviv et dans combien d'autres lieux, un français pur, grammatical, admirablement prononcé. Nous touchons là au grand malentendu de la langue française. Respectée hors des frontières du pays, enseignée parfaitement à des étrangers qui en prennent un soin jaloux, mais traitée avec la plus grande désinvolture dans notre pays. Il existe désormais un écart notable entre plusieurs langues françaises. Celle des médias, du monde économique, de la publicité, de tous les décideurs en somme, celle que l'on enseigne à quelques exceptions près dans les écoles, et une langue soutenue, qui n'est pas seulement la propriété de la société la plus favorisée, mais que l'on retrouve à la campagne et chez un grand nombre de Français attentifs à leur patrimoine. Il est aussi deux langues enseignées, celle qui a été produite par des réformes successives et celle que des professeurs américains, russes, chinois ou arabes inculquent avec amour aux élèves de leur pays.

Sans doute, depuis quelque temps, une prise de conscience s'est-elle faite en France. Des responsables politiques ont compris qu'il importait de donner un coup de frein à la dégradation de la langue, dans l'enseignement en premier lieu. Mais dans ce domaine, tout se tient. À quoi servirait de

restaurer l'orthographe, si les enfants qui l'apprennent lisent sur les murs des enseignes qui la défigurent ? La volonté politique nécessaire pour reconquérir la langue française dans sa plénitude doit se traduire dans un projet global et non dans des mesures dispersées. Elle doit aussi s'accompagner d'un effort international sérieux. Qui n'a constaté qu'à l'étranger il est souvent difficile de trouver des journaux français ? Que les universités étrangères sont bien mieux fournies en périodiques et ouvrages américains ou allemands que français ? Sans doute, nos services culturels envoient-ils des spectacles dans les capitales étrangères. Mais est-il bien raisonnable d'accorder tant de place à de charmants spectacles de café-théâtre dont le vocabulaire est souvent le reflet du politiquement correct et compréhensible, surtout à Saint-Germain-des-Prés, au détriment d'un répertoire qui, de Molière à Victor Hugo ou Montherlant, véhicule une langue qui fascine les étrangers ? Le rejet du patrimoine littéraire, le souci de le soumettre aux prétendues exigences de la modernité qui ont joué un rôle si néfaste dans l'enseignement français, se retrouvent souvent dans les choix imposés à ceux qui, hors de France, veulent partager notre culture. Ici encore, un certain snobisme a nui à la diffusion de notre langue et de notre littérature. Le prestige du français dans le monde reste grand, mais il faiblira s'il n'est pas l'objet d'une attention continue. Cela suppose une action réfléchie, concertée, pour offrir à ceux qui veulent s'approprier notre patrimoine le meilleur et non le fruit d'expérimentations hasardeuses destinées à satisfaire quelques chapelles. Cela suppose aussi que l'on fasse un effort réel pour accueillir des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français. Former les cadres des pays qui ne sont pas toujours attirés par la francophonie est le plus sûr moyen pour consolider la position de la langue française comme langue des élites, ce qu'elle fut longtemps mais ce qui fut parfois oublié. Une politique d'attribution de bourses existe certes, mais comme elle est insuffisante, et au demeurant non liée à un projet général de diffusion de la langue dans le monde.

À l'intention d'un tel dessein, une volonté politique ferme est nécessaire. N'est-il pas temps de faire de la langue française la grande cause nationale de ce début de siècle ?

**Hélène CARRÈRE d'ENCAUSSE**

*Secrétaire perpétuel de l'Académie française*

## M O T S E N P É R I L

### **DÉBOIRE** n. m.

1. Arrière-goût désagréable qu'une boisson laisse dans la bouche.

[Un vin qui] « *n'avait rien qu'un goût plat et qu'un déboire affreux* ». (Boileau.)

2. Regret, dégoût, mortification.

« *Il lui laissa sentir toute l'amertume et tout le déboire de mille événements fâcheux.* » (Bourdalué.)

### **DÉBONNAIRE** adj.

1. De noble nature, digne de sa race.

« *Quand J. Bruyant dit qu'un homme débonnaire est un homme issu de bonne aire, il donne l'étymologie et le sens du mot qui, signifiant d'abord de bonne race, s'est particularisé dans celui de doux, bienveillant.* » (Littré.)

2. D'une bonté poussée à l'extrême, allant jusqu'à la faiblesse.

« *Il vous devait suffire*

*Que votre premier roi fût débonnaire et doux.* » (La Fontaine.)

3. Conjoint complaisant.

[Il faut] « *n'imiter pas ces gens un peu trop débonnaires*

[qui] *de leurs femmes toujours vont citant les galants* ». (Molière.)

### **DÉBONNAIREMENT** adv. Avec générosité.

« *Le vainqueur les a traités débonnairement.* » (Académie.)

### **DÉBONNAIRETÉ** n.f. Caractère d'une personne débonnaire.

« *Ma mémoire remplira tous les jours de ma vie de la grandeur de votre débonnairité [ô mon Dieu], si doucement exercée en mon endroit.* » (saint François de Sales.)

### **DÉCHARMER** v. Faire cesser un charme.

« *Soudain je me descharme et ma langue veut dire*

*Les honneurs d'un tel prince.* » (Ronsard.)

### **DÉSAMOUR** n.m. Cessation de l'amour.

« *Votre désamour et nonchalance d'aimer.* » (Lacurne.)

### **DÉSENNUI** n.m. Cessation de l'ennui.

« *Il chassait pour son pasetemps et pour donner désennui à son neveu, qui tant y prenait plaisir.* » (Lacurne.)

### **DÉSENNUYER** v. Délivrer de l'ennui.

« *Mon fils vous embrasse mille fois, il me désennuie extrêmement et songe fort à me plaire.* » (Mme de Sévigné.)

**Jean TRIBOUILLARD**

## POUR RÉPARER DES ANS L'IRRÉPARABLE OUTRAGE...

En grec, *cosmos*, à la fois « ordre du monde » et « ornement », conduit à une double filiation. Les premiers mots, tels que *cosmogonie* et *cosmopolite* se rapportent à l'univers et au bon ordre – le *cosmopolitês* était le « citoyen du monde ». Les seconds, relatifs aux soins du corps, se rencontraient déjà dans le vocabulaire de l'*Illiade*. *Cosmêticê technê* était l'art d'orner, célébré chez Platon, et *cosmêticos* se traduisait par « apte à orner » (Aristote), *cosmêtêrion* désignant le « cabinet de toilette », tandis que, plus prosaïquement, *cosmêtron* concernait un « balai »...

De nos jours sont employés indifféremment **cosmétique** et **cosmétologie**, ce second terme plus emphatique, comme nombre d'autres mots en *logie* dont on nous rebat les oreilles sous l'influence américaine. Cosmétique apparut chez les médecins du Moyen Âge, pour se banaliser à la Renaissance. D'abord adjectif, il fut substantivé au XVIII<sup>e</sup> siècle (*Encyclopédie*). Il qualifie une substance pure ou un produit composé, l'un et l'autre propres aux soins d'hygiène et de beauté. Le *Code de la Santé publique* (loi du 10 juillet 1975), puis une directive européenne (76/768 du 27 juillet 1976) ont donné des définitions précises. Puisqu'il s'agit aussi de l'ensemble des méthodes concernant le maquillage et les soins du visage et des phanères, penchons-nous sur plusieurs mots relatifs aux soins du corps. Certains ont des sens métaphoriques surajoutés.

Une liste de mots plus ou moins synonymes, parfois de sens divergents, rassemblerait **bichonner**, **décorer**, **farder**, **maquiller**, **ornementer**, **orner**, **pomponner**... Issus du monde du spectacle, voici **grimer**, **parer** et **réparer** et encore **maquiller**, chargé souvent d'un sens péjoratif, de tromperie, comme en sont affublés les suivants : **fausser**, **dénaturer**, **dissimuler**, **frelater**, **truquer** et **voiler** appartenant aussi au vocabulaire du théâtre. **Garnir**, **cacher**, **calquer**, **couvrir**, **envelopper**, **pallier**, **reproduire**, **sophistiquer** mériteraient une même attention. Contentons-nous des premiers, sans négliger Littré.

**Décorer** est la francisation de *decorare*, « orner », dérivé de *decus*, *decoris*, « ce qui sied », depuis *decet*, « il convient ». C'est l'idée de *parure* et, au figuré, de *gloire*.

**Orner** : parer, embellir, décorer, depuis le latin *ornare*. Reprenons le songe d'Athalie :

« *Même elle avait encor cet éclat emprunté  
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage.* »

**Ornement, ornementer, ornementation** étaient issus du latin *ornamentum* (1050) et s'utilisaient surtout dans l'art de l'enluminure. De nos jours, **ornemental** connaît le succès (ex. : *des plantes ornementales*).

**Grimer**. Terme de théâtre. Se peindre des rides, et se donner la physionomie d'un vieillard, d'une duègne. *Cet acteur se grime bien*. Le sens est voisin de « maquiller ». Il dérive de l'italien *grimo*, « ridé », rattaché à l'ancien haut allemand *grim*, « coléreux, furieux » (avec le front ridé).

**Maquiller, maquillage**. Pour ce second mot, Littré écrit : « *Terme de coulisse, moyen qu'emploie le comédien pour peindre son visage et le faire jeune et vieux, le plus souvent jeune. Opérer le maquillage* ». Et il ajoute : « *Beaucoup de femmes du monde se maquillent.* »



**Parer**. Du latin *parare*, « préparer », est venu ce verbe (1225) pour « orner, vêtir avec soin, élégamment ». Un sens figuré apparut vers 1530 : « tirer vanité de ». De nos jours, *on pare une viande* (on la prive des éléments peu consommables pour lui donner une meilleure apparence) et *l'horticulteur pare les racines d'une plante avant de la transplanter*. Quant aux amateurs de navigation à voile, ils connaissent bien les « parez les manœuvres ! » et « paré à virer ».



Conservé en matière vestimentaire, **parement** est un vieux synonyme d'*ornement*, maintenant remplacé par **parure**. Ce dernier mot était d'abord rapproché de *pelure*, dans le vocabulaire de la reliure, pour se maintenir en maréchalerie et en art culinaire ; ce n'est qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle que ce terme passa dans la mode féminine. « La parure » est le titre d'une cynique nouvelle de Maupassant, pastichée dans *À la manière de* (Muller et Reboux). Quant à **parer** (les coups), il s'agit d'un emprunt à l'italien *parare*, « se défendre contre les horions ». Mais parons au plus pressé.

**Réparer**, c'est « remettre en bon état, refaire, raccommoder ». « *Conserver et réparer est presque aussi beau que faire* », écrit Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique*. Un second sens en langage technique est d'« adoucir les traits de la lime rude », ou d'« effacer la trace des coups de marteau restée après planage ».

**Pomponner** s'emploie d'abord pour « orner de pompons » et, dans un sens plus étendu, « parer une personne, lui faire sa toilette ». En particulier, *pomponner une mariée*. Au figuré, *pomponner son style*, c'est y mettre de la recherche, des ornements affectés. Quant à *se pomponner*, c'est se parer avec recherche et coquetterie, se regarder dans des miroirs... Apparue au XVI<sup>e</sup> siècle, *pompon* lui-même viendrait d'une onomatopée *pomp*, comme une variété de *pimp*.

**Fard** et **farder** méritent intérêt. À l'origine, il serait un dérivé francique *farwidon*, depuis *farwjan*, « teindre », probablement générateur également de l'allemand *Farbe*, « couleur ». *Fard* convient à une composition destinée à embellir le teint, en remédiant à ses défauts. Mais ne fardons jamais la vérité.

**Pierre DELAVEAU\***  
*Cercle Ambroise-Paré*

---

\* Le prochain ouvrage du Pr Pierre Delaveau, *Expliquez-moi les plantes. Voyage en botanique* (Pharmathèmes Édition-Communication Santé, 480 p., près de 300 photos en couleur et dessins), est en souscription jusqu'au 30 avril, au prix de 55 €. À commander chez l'éditeur : 17, rue Dupin, 75006 Paris, tél. : 01 47 83 30 60, téléc. : 01 47 83 30 34, mél. : pharmath@aol.com – pas de frais de port pour les lecteurs de *DLF*).

## U N P E U D E M E S U R E

L'usage des symboles des unités de mesure se dégrade et va de pair avec l'affaiblissement de la rigueur dans le parler courant. Et pourtant !

C'est dans la France de 1789 que germa l'idée de la détermination d'un système de mesures « uniforme et universel », susceptible d'être utilisé dans le monde entier. Il en résulta, au terme de multiples difficultés, le **Système métrique** décimal, (SM), fondé sur trois grandeurs principales : longueur, masse, temps (LMT), adopté petit à petit par quelques pays « pionniers », puis par un très grand nombre. Ils se référèrent alors au SM et à ses étalons mondiaux : la seconde astronomique, le mètre étalon et le kilogramme (en platine iridié) « conservés au Bureau national des poids et mesures, au pavillon de Breteuil à Sèvres », en France donc.

L'apparition de nouvelles grandeurs nécessitées par l'évolution des sciences entraîna la prolifération d'unités de mesure, quelquefois fantaisistes et incohérentes. Il fallait une mise en ordre générale, qui se fit en 1960 par la création du **Système international** (SI dans toutes les langues) fondé alors sur sept grandeurs\*. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1962, en France, ce système est le seul légal<sup>(1)</sup>.

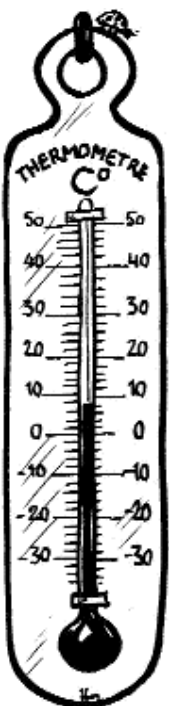
En quoi cela peut-il nous concerner ? À tout moment, chacun est amené, souvent sans s'en rendre compte, à se servir des grandeurs physiques qui règlent nos existences et nos comportements.

À quelle heure doit-on se réveiller ? La réponse s'énonce en unités de temps. Quel temps fait-il ? On doit prendre connaissance de :

- la température, en degrés Celsius ( $^{\circ}\text{C}$ ) ;
- la pression atmosphérique, en hectopascals, (hPa) ;
- la vitesse du vent, en kilomètres par heure (km/h).

On chauffe le petit déjeuner, l'énergie se mesurant alors en joules (J) ou en kilowattheures (kWh). Mais on doit surveiller son poids – en réalité, sa masse – en kilogrammes, en restant maître des calories absorbées !

On saute dans sa voiture pour de courtes distances ou de grands voyages et c'est la longueur du trajet qui est intéressante. Et la journée continue : mécanique, électricité, optique, électronique... On baigne dans la physique.



Toutes ces grandeurs qui jalonnent notre vie s'expriment par des unités, et ces unités sont représentées par des symboles.

De même que notre langue doit être correctement utilisée pour que nous puissions nous comprendre, de même les symboles des unités doivent être respectés pour que leur signification soit sans ambiguïté : c'est un langage commun à tous les hommes (ou cela le deviendra réellement lorsqu'enfin les pays anglophones en généraliseront l'emploi).

Nous sommes confrontés, même de la part de « techniciens », à des approximations, des erreurs, voire des horreurs !

Prenons, aujourd'hui le cas du mot *kilo*. Il ne s'agit pas d'une unité, mais d'un préfixe servant à multiplier par mille toutes les unités. Si, dans le langage courant, il est synonyme de *kilogramme*, il faut cependant avoir présent à l'esprit que son symbole est *k* minuscule, qui donne : kilogramme : kg ; kilomètre : km ; kilowatt : kW.

Et l'on doit s'interdire toutes les autres abréviations si couramment utilisées dans le commerce, et sur nos routes ce qui est bien plus grave, car l'exemple vient alors de haut : « Kilo, KILO, Kilog, kgr, KGR, KM... »

On pourra admettre *kilos* au pluriel (mais cela nous pèse), en se rappelant que les symboles sont **invariables**.

Notre revue a déjà abordé cette question de façon plus scientifique, mais il est bon de redire simplement ce qui est exact et d'œuvrer à faire rectifier les erreurs grossières qui entachent nos écrits et jalonnent nos routes <sup>(2)</sup>.

**Monique BRYLINSKI**

**Armand HADRIA**

*Cercle Blaise-Pascal*

---

\* Les sept grandeurs sont : la longueur (unité : mètre, symbole : m) ; la masse (unité : kilogramme, symbole : kg) ; le temps (unité : seconde, symbole : s) ; l'intensité de courant électrique (unité : ampère, symbole : A) ; la température thermodynamique (unité : kelvin, symbole : K) ; la quantité de matière (unité : mole, symbole : mol) ; l'intensité lumineuse (unité : candela, symbole : cd).

1) Décret n° 61-501 du 3 mai 1961, paru au *Journal officiel* du 20 mai 1961 et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 1962.

2) Profitons de cette occasion pour rappeler qu'en France et dans de nombreux autres pays on utilise la virgule et non le point pour séparer les nombres entiers des décimales, et que partout les symboles des unités se placent après les décimales : 2,525 kg.

## D'HEUR EN HEURE... LA CHANCE

- *Quel bonheur de vous voir, mais vous arrivez de bien bonne heure !*
- *C'était pour avoir l'heur de vous trouver plus tôt.*
- *À la bonne heure ! Asseyons-nous donc à ce bonheur-du-jour. Nous causerons une paire d'heures. À moins que, par malheur, nous ne soyons dérangés.*

Ces petites phrases montrent combien on emploie en français le mot *heure* en toute occasion, tandis que le mot *heur*, utilisé seul, est plutôt rare. Il vient du latin *augurum*, signifiant « présage », d'où *bonheur* et *malheur*. Le mot *chance* lui fait concurrence, avec cette nuance que la chance peut être tentée en fonction de calculs préalables. Au bridge, par exemple, on tentera sa chance en demandant le grand chelem, selon les annonces faites



et en comptant sur le bonheur (la chance) de réussir les impasses nécessaires. Si on rate, on dira « quel malheur » ou « pas de chance ». Toutefois, comment interpréter l'expression *au petit bonheur la chance* ?

En ce qui concerne le mot *heure*, rappelons d'abord la définition qu'en donne le Littré : « *Vingt-quatrième partie du jour c'est-à-dire d'une révolution complète de la Terre sur elle-même.* » C'est peut-être parce que la France est, je crois, comme peu d'autres pays, couverte d'églises et de chapelles qui, autrefois, sonnaient toutes les heures, qu'on use de ce mot si souvent.

Avant d'examiner différentes utilisations du mot *heure* chez nous, je rappelle que les Anglais demandent : « *What time is it ?* », *time* signifiant « temps » sur une montre.

En allemand, le mot *Uhr* existe pour désigner une pendule ou l'heure. Or, l'expression fréquemment et tout à fait correctement employée est « *Wie spät ist es ?* », « Combien tard est-il ? »

Revenons en deçà du Rhin ! *Tout à l'heure* signifie littéralement et classiquement « à l'heure indiquée » : *Viendrez-vous à l'heure dite ? Je serai tout à l'heure.*

Cette locution a aujourd'hui un sens plutôt évasif, comme une échappatoire. *Je vous le dirai tout à l'heure* est plus vague que *dans un instant*.

De même, avec un verbe au passé : *J'ai fait cela tout à l'heure* ne signifie pas qu'on a agi à une heure demandée, mais peu de temps avant le moment où l'on parle. C'est assez imprécis. Avec un verbe passé, dans une conversation, l'emploi de la locution peut être une maladresse.

Je connais l'expression au présent dans un des contes de La Fontaine :

« *Et saute droit au nez de la prieure  
Faisant voler lunettes tout à l'heure* ».

*Sur l'heure* pour « dès maintenant » est rarement employé.

À *cette heure* pour « maintenant » est un peu désuet, sauf dans certaines provinces où les gens disent encore « À ct'heure, À cht'heure ». Henri IV écrivait souvent « À ct'heure », dans sa correspondance. « *Dernière heure !* » criaient les marchands de journaux pour annoncer la dernière édition. « Vous revenez à une heure indue », dira-t-on sur un ton de reproche à une personne qui rentre tard.

Bien des fois, on utilise *heure* plutôt que *moment*. Ainsi : « Il attend son heure », c'est-à-dire le moment où il agira, où il jugera bon de tenter sa chance. D'un mourant, on dira : « C'est sa dernière heure. » D'une personne bavarde : « Elle parle des heures et des heures. » D'une sans-gêne : « Elle nous dérange à toute heure ! »

Il me semble plus élégant, certains diront plus prétentieux, de dire *vous vous couchez de bonne heure* (ou même *de bien bonne heure*), plutôt que *bien tôt !* Il sera plus solennel de parler des *grandes heures*, plutôt que des *grands moments* du siècle de Louis XIV ou de l'épopée impériale.

Le mot peut aussi indiquer un moment tragique. « *L'heure est grave* », disait en 1940 le président du Conseil. « C'est le dernier quart d'heure », prononçait-il plus tard.

Ainsi s'écoule le temps en France, égrené d'heure en heure par les horloges de nos monuments, les pendules de nos maisons et les conversations où, d'une manière ou de l'autre, le mot *heure* apparaîtra forcément : « *Quelle heure qu'il est ? Quelle heure que ça fait ? Quelle heure que vous avez ? Y a pas quéqu'un qu'aurait l'heure là ?* » C'est peut-être bien dans l'Eure qu'on parle ainsi.

**Hugues de CHANTÉRAC**

## DE LA DIFFICULTÉ DU TRAIT D'UNION

Je suis *au-dessous*, donc pas *en dessus*, mais si les choses *ci-dessous* sont mises *ci-dessus*, c'est qu'il y a quelque chose *là-dessous* ; alors ne nous asseyons pas *là-dessus* mais passons *par-dessous*, plutôt que de passer *par-dessus*, à moins que les choses *en dessous* ne soient mises *au-dessus* et tout sera *sens dessus dessous*.

Mais, *par-delà* les paravents, je passerai *par-devant* plutôt que *par-derrière* ou alors *par-dessus*, mais sans faire les choses *par-dessous* ou bien *par-ci*, *par-là* mais, *par là même*, les faire *sur-le-champ*.

*Au-delà*, pour faire *au mieux*, j'irai *au-dehors* pour ranger *au-dedans* ce que je ne peux pas mettre *par-dedans* et, si je ne peux le mettre *par-dehors* je passerai *du dehors en dedans* mais, rassurez-vous, je vous laisserai *en dehors* de tout ça !

Michel CROZIER

### EXTRAITS DE LA LETTRE DU CSA\*

#### Les relatifs composés

Trop fidèle reflet de la langue parlée quotidiennement, avec ses négligences et ses incorrections, la langue des médias audiovisuels est encline à ne plus s'embarrasser des accords que l'on continue pourtant d'enseigner aux enfants et aux étrangers qui apprennent le français, à tel point que ces derniers respectent davantage que les Français les règles obligatoires de notre langue.

La tendance à l'invariabilité concerne le participe passé, surtout lorsqu'il est utilisé avec l'auxiliaire *avoir* et, de plus en plus souvent, les pronoms relatifs composés (lequel, auquel, duquel) qui ne sont plus accordés avec leur antécédent : « fiction dans lequel », « compagne pour lequel ».

Toutefois, des fautes d'accord comme « la seule raison pour lesquelles » empêchent de conclure à l'emploi systématique de l'invariabilité. Force est de constater qu'avec les relatifs composés, rien ne va plus aujourd'hui !

En ce qui concerne le pronom relatif *dont*, il est à tort fréquemment remplacé par *que* : « ce qu'il s'agit », « les documents que vous avez besoin ». A contrario, *dont* est aussi employé abusivement dans les expressions : « c'est de ce problème *dont* nous allons parler » pour *c'est de ce problème que nous allons parler* ou « c'est de cela *dont* il sera question » pour *c'est de cela qu'il sera question*. Rien ne justifie ce pléonasme syntaxique puisque le relatif *dont* exprime à lui seul le complément indirect.

\* Numéro 158 (janvier 2003).

## LES VERBES FRANÇAIS

### VERBES EN *OIR* (SAUF *EOIR*) (suite et fin)

*Après avoir* (DLF, n° 201), *choir*, *déchoir*, *échoir* (DLF, n° 202), *falloir*, *pleuvoir*, *savoir* (DLF, n° 203), *valoir*, *équivaloir*, *prévaloir*, *revaloir*, *pouvoir* (DLF, n° 204), *vouloir*, *devoir*, *mouvoir* (DLF, n° 205), *voir*, *entrevoir*, *prévoir*, *revoir*, *pourvoir*, *dépourvoir*, *recevoir*, *concevoir*, *décevoir*, *percevoir* et *apercevoir* (DLF, n° 206).

Nous envisageons aujourd'hui des verbes très défectifs. Bien que n'ayant plus de participe passé, ils sont classés ici car, en vieux français, leur participe passé était en *u*.

#### CHALOIR

Venu du latin *calere*, « avoir de la chaleur pour », d'où « être intéressé », il a complètement disparu, même à l'infinitif. Il ne reste plus que l'expression figée *peu me chaut*, au sens de « peu m'importe », l'équivalent du populaire « je ne suis pas chaud » ! Le participe présent a laissé *chaland*, le « client », et ses dérivés *chalandise* et *achalandé* qui se dit d'un magasin empli de clients et non de marchandises !

Il existait un composé : *nonchaloir* (« ne pas être intéressé »), qui a complètement disparu. Mais l'infinitif est resté sous forme de substantif, le *nonchaloir*, synonyme de *nonchalance* :

« *Dans un grand nonchaloir chargé de souvenir.* » (Mallarmé.)

Le participe présent a laissé l'adjectif *nonchalant* et un dérivé, *nonchalance*.

#### APPAROIR

Il n'a gardé que l'infinitif, synonyme d'*apparaître*, et la 3<sup>e</sup> personne du singulier du présent de l'indicatif : *il appert* (que), forme impersonnelle au sens d'« il apparaît (que) ». Le participe présent a laissé un adjectif sous la forme *apparent*.

#### COMPAROIR.

C'est le synonyme juridique de *comparaître*. Il n'a gardé que son infinitif et son participe présent dans les seules expressions : *assigner à comparoir* ; *les prévenus comparant devant la justice*. Ce participe présent peut aussi être employé comme adjectif et a également donné un substantif, *comparant* : *les comparants sont arrivés au tribunal*.

Philippe LASSERRE

## QUELQUES EXPRESSIONS...

### à propos du doigt

#### Au doigt et à l'œil

Être obéi, servi au doigt et à l'œil, avec une parfaite soumission, c'est-à-dire dès que l'on indique sa volonté par un signe du doigt ou par un regard.

« *Si je le tue, vous me prendrez chez vous à sa place, je vous ferai alors marcher cette jeune fille au doigt et à l'œil.* » (Balzac.)

#### Le doigt dans l'œil

Se mettre (se fourrer) le doigt dans l'œil, se tromper grossièrement. N'en déplaît à Maurice Rat, il semble bien qu'en l'espèce l'œil se détache de l'organe de la vue par une connotation obscène. C'est ainsi que, dans son *Dictionnaire comique*, Le Roux fait de l'expression « *s'en battre l'œil* » un synonyme de « *s'en battre les fesses* ».

#### Comme les doigts de la main

Se dit de deux personnes unies, inséparables.

« *Mon Achille et lui, justement, ils étaient comme les doigts de la main et des bons moments, ils s'en sont donné.* » (Marcel Aymé.)

#### Sur le bout du doigt

Employé avec les verbes *savoir*, *connaître*, a le sens des adverbes *parfaitement*, *complètement*.

D'après Maurice Rat, « *cette locution est une variante de "savoir sur l'ongle", traduite du latin ad unguem, qu'Érasme regarde comme une métaphore empruntée des marbriers, qui tâtent au moyen de l'ongle (du bout des doigts) la jointure des marbres rapportés pour savoir si elle est bien faite.* »

#### Mon petit doigt me l'a dit

Je l'ai su par un moyen secret. N'oublions pas que le petit doigt, l'auriculaire, est étymologiquement le doigt de l'oreille et le seul qui puisse y entrer.

« *Voilà mon petit doigt qui m'a dit que vous avez su quelque chose que vous ne m'avez pas dit.* » (Molière.)

Ancienne mesure équivalente à un travers de doigt, le mot considéré se retrouve dans la locution **un doigt de** pour exprimer une extrême petitesse dans différents domaines (longueur, quantité, distance...).

« *Théophile, sauvé, n'a plus bu que de l'eau rougie et un doigt de champagne dans les petits soupers.* » (Nerval.)

Jean TRIBOUILLARD



## LES FIGURES DE CONSTRUCTION (suite)

Après *anacoluthes* (DLF, n° 201), *anastrophe*, *anastrophe* et *antimétabole* (DLF, n° 202), *aposiopèse* ou *réticence*, *asyndète*, *chiasme* (DLF, n° 203), *comparaison*, *ellipse* (DLF, n° 204), *épithétisme*, *hendiadyn*, *hypallage* (DLF, n° 205), *hyperbate*, *hypozeuxes* ou *parallélisme*, *oxymore*, *parembole* (DLF, n° 206).

**PÉRISSOLOGIE** n. f., du grec *perissos*, « surnuméraire, supplémentaire ».

Il s'agit d'une figure dans laquelle on utilise une précision, entièrement contenue dans le sens du mot que l'on veut caractériser, donc inutile. On l'appelle parfois *pléonasmes vicieux*.

« *Pégase s'effarouche et recule en arrière.* » (Boileau.)

« Descendre en bas », « penser mentalement », « être alité au lit », « une hémorragie de sang », « voir un beau panorama » (*orama* est « ce que l'on voit »), « ce fait s'est avéré vrai » (*avérer* signifie « être vrai ») sont des expressions à éviter. Dire : *admirer un beau panorama, ce fait s'est révélé vrai*.

*Voire même* n'est pas une périsologie, quoi qu'en pensent certains. Larousse cite comme exemple : « *Mazarin était habile, voire même retors.* » Littré précise que *voire* est souvent joint à *même* et cite l'exemple du *Dictionnaire de l'Académie* : « *Ce remède est inutile, voire même pernicieux.* »

**PLÉONASME** n. m., du grec *pleonasmos*, « surabondance ».

C'est une figure dans laquelle on utilise, pour caractériser un mot, un autre mot dont le sens est déjà contenu dans le premier mais uniquement pour préciser ou renforcer l'idée que l'on veut exprimer. C'est donc une précision utile à l'inverse de la périsologie.

« *Je l'ai vu, dis-je, de mes propres yeux vu, ce qu'on appelle vu.* »

(Molière.)

« *Mais enfin je l'ai vu, vu de mes yeux, vous dis-je.* » (La Fontaine.)

*Voir de ses yeux* précise qu'on a vu réellement et non en imagination.

En effet, le verbe *voir* peut être utilisé dans beaucoup d'autres expressions comme : *je l'ai vu en rêve ; je le voyais bien ministre ; le XIX<sup>e</sup> siècle a vu la naissance de l'électricité.*

Philippe LASSERRE

## IL Y A *POURQUOI* ET *POUR QUOI*

Il est évident que *pourquoi* est une forme soudée de *pour quoi*, mais cette infime différence d'orthographe l'en distingue nettement par le sens.

Dans l'interrogation directe, il introduit une question sur la cause d'une situation ou d'une action : *Pourquoi la mer est-elle verte ? Pourquoi devons-nous partir ?* Dans une phrase affirmative, il annonce ou explique un motif : *Vous comprendrez bientôt pourquoi je m'inquiète. Nous devons prendre une décision, voilà pourquoi je vous ai réunis.* Ou il expose la perplexité, la question à laquelle on se trouve confronté : *Je me demande pourquoi elle crie.* C'est alors l'interrogation indirecte.

Il devient occasionnellement nom commun : *Nous avons dû lui expliquer le **pourquoi** de l'affaire.* Mais il reste invariable au pluriel : *Tous ces « pourquoi » et ces « comment » sont agaçants.*

On ne le place devant le verbe *faire* que dans le cas où l'infinitif se substitue à une forme conjuguée : *Pourquoi faire (fais-tu, ferions-nous, faisaient-ils) tant de manières ?* Il peut d'ailleurs précéder n'importe quel autre infinitif : *Pourquoi hésiter ? Pourquoi s'appesantir sur le sujet ?...* (sous quel prétexte).

Le tour *c'est la raison **pourquoi** je souhaitais vous rencontrer* est archaïque. De nos jours on dira ***pour laquelle***.

La locution ***pour quoi*** va presque à l'inverse puisqu'elle interroge non sur la cause, mais sur l'objectif, la destination (pour quoi faire = pour faire quoi ?). Elle s'utilise également dans l'interrogation indirecte : *Elle veut cette guimbarde ; on se demande pour quoi faire !* (en vue de quel usage). À la forme affirmative : *C'est **ce pour quoi** je voulais vous voir.*

Jacques PÉPIN

N.B. : Grevisse défend la formule *pourquoi faire*, en dépit de tous les autres spécialistes, Hanse compris, qui la condamnent comme fautive, et considèrent qu'il est impératif d'écrire *pour quoi faire ?* en deux mots.



## ESPACE DE MAUVAISE HUMEUR

Par Jean Brua

Si l'orthographe est la règle élémentaire de l'écrit, la prononciation est celle de l'oral et si intimement associée à la première que les divers manquements de l'usage ne peuvent aggraver l'une sans défigurer l'autre.

Qu'on imagine – à la faveur d'un métachronisme de cinéma (tel *Hibernatus* ou *Les Visiteurs*) – l'effarement du maître d'école ou du professeur de conservatoire (voire des parents répétiteurs de leurs enfants) de 1950 découvrant la débâcle de la diction, le mutisme des *h* aspirés, les élisions et les surcharges les plus saugrenues de la nouvelle bouillie verbale !

Pourra-t-on encore évoquer, sans faire rire de soi, la petite musique des dictées articulées, des tirades modulées ? Et oser, à propos de celle des liaisons, la moindre nostalgie du carillon des gutturales, des dentales et des labiales, maillons sonores des mots dans la chaîne du langage et dans la rythmique de la poésie et du chant ?

– Vous chantez ? J'en suis for' aise...



## A S S U R É M E N T V Ô T R E . . .

*Ma longue carrière dans l'assurance m'a amené à collectionner les perles et traits d'humour qu'on peut trouver dans le courrier. Voici quelques exemples qui, je l'espère, vous feront sourire.*

- Depuis ma chute, je ne peux plus me déplacer. Veuillez m'indiquer la marche à suivre.
- J'ai bien reçu la fiche de mon épouse. Je ne manquerai pas de vous renvoyer cette dernière dûment remplie par mes soins.
- L'automobile que M. C... conduisait tomba à genoux au milieu de la route.
- Ils répondirent non affirmativement.
- Enfin, vous voudrez bien réclamer un préjudice esthétique pour ma voiture qui était comme neuve et qui est devenue une épave.
- J'ai appris que le dossier de mon accident avait été transmis au service consciencieux.
- Nous avons bien souffert des inondations, malgré la mise en place du plan hors sec.
- Je souhaiterais voir désormais s'instaurer dans nos rapports autant de franchises qu'en comportent mes contrats.
- Ne pouvant plus travailler à la suite de mon accident, j'ai dû vendre mon commerce et devenir fonctionnaire.
- Dans un virage à gravillons, mon derrière a passé dans une bouche de pompiers.
- Ce jour-là, il y avait du brouillard entre Lille et Dunkerque, et comme il y en avait aussi entre Dunkerque et Lille, nous ne nous sommes vus ni l'un ni l'autre et nos deux voitures se sont tamponnées.
- Bien que peu susceptible, ma belle-mère estime qu'elle n'a pas à être comptée pour un tiers.
- J'ai doublé un cycliste qui circulait à vélo.
- Tout a brûlé dans la cuisine. Le saumon frais est devenu fumé.

**Claude CHAUSSEPIED**

« *Mieux est de ris que de larmes écrire.* » (Rabelais.)

## POURQUOI LA « VACHE QUI RIT » RIT

D'abord parce que le rire est communicatif. La vache perd son attitude *amère* quand elle voit les jeux et les *ris de veaux* autour d'elle. Quand les *prés rient*, sourire ne serait qu'un *pis-aller* (superflu) ; alors, heureuse, elle se dit « si tu es *gaie ris donc* » ! De plus, si parmi ses compagnons au pacage les *ânes rient*, certaines *cochonnnes rient*, d'autres *galeux rient* et même les *canards rient*, elle rit. Stimulés par chaque *hôte à ris*, ses *potes rient*. Et comme eux aussi elle *rit, Ollé !*



Plus ou moins jalouse des chevaux, elle entend parler des *haras qui rient* à propos du Japon (dans ce cas-là, elle rit jaune) ou de la *cavale qui rit* Outre-Rhin ; alors, pour l'emporter sur ses commensaux et faire un effet bœuf, elle rumine sa réplique et rit plus qu'eux. Parfois, c'est par *dépit* ou par *vacherie* que la *vache rit*. C'est jugé *laid*, mais tant *pis !* C'est vachement drôle et les gens, Marie ou Henri, *en rient*. Même devant les ennuis, notre vedette, toujours optimiste et jamais *avachie*, sans peur qu'elle en *pâtisse rit* et quoi qu'il lui arrive, sans cesse *plaisante, rit*. Pour conclure, disons que notre vache a la passion du rire, sans *répit* elle s'y *livre*. Pourquoi pas ? Elle est *libre et rit !*

Suivons son exemple !

**Roger COURTÈS**

---

## ACCÉLÉRATION DE L'ÉVOLUTION

Tout le subjonctif est en train de disparaître, l'avez-vous remarqué ? On ne dit plus, on n'écrit plus nulle part *bien que* et *quoique*, on dit « même si » (+ l'indicatif). « Même si » a envahi la langue en quelques années... Le prochain changement de ce type se fera en quelques mois.

**Christian HERSAN**

## B O N S   M O T S

*« Il est intolérable que quelqu'un qui était votre égal devienne votre supérieur, singulièrement si l'on devine en lui des qualités que l'on n'a pas. » (Jean Dutourd.)*

*« Nous avons tous cette fâcheuse habitude de penser que ce qui est bon pour le monde entier ne s'applique pas à nous. » (Stanislas Tomkiewicz.)*

*« Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme de volonté. » (Alain.)*

**Françoise FERMENTEL**

---

## S T R O P H E S   P O U R   S E   S O U V E N I R

*« Adieu la vie adieu la lumière et le vent  
Marie-toi sois heureuse et pense à moi souvent*

-----  
*Ma Mélinée ô mon amour mon orpheline  
Et je te dis de vivre et d'avoir un enfant. »*  
(Louis Aragon in *Le Roman inachevé*.)


Dans un devoir écrit, je demandais à mes élèves de 3<sup>e</sup> quelle était la destinataire de cette lettre, et une majorité de répondre : « Marie » !

Comment en sommes-nous arrivés là ? Sans doute, Johnny Hallyday et sa dernière chanson ont-ils quelque responsabilité, mais à mon avis beaucoup moins que la diminution des horaires de français au collège depuis trente ans, comme le montre le tableau ci-contre.

En trente ans, les élèves de 6<sup>e</sup> ont perdu une heure de français par semaine et ceux de 5<sup>e</sup>, deux heures.

Pour être juste envers ma classe de 3<sup>e</sup> sus-mentionnée, sachez qu'il s'y trouve une élève qui écrit régulièrement d'agréables nouvelles. Passent les ministres de l'Éducation nationale, il reste encore d'irréductibles littéraires.

**Christine LESUEUR**

Époque de référence	Rentrée de référence	Texte de référence	Classe	Horaires hebdomadaires		Exemple corollaire : dégradation en français	Enseignement du français
				Heures par élève et par classe	Bilan par rapport à la rentrée 1972		
Avant HABY	1972	Arrêté du 2 mai 72	6 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup>	27,5		Un(e) certifié(e) enseignant(e) de français n'avait que 2 classes (environ 60 élèves)	Français : 6 heures dont 3 dédoublées <b><u>9 heures par professeur et par classe</u></b>
Réforme HABY	1977	Arrêté du 14 mars 77 Arrêté du 26 janv. 78	6 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup>	24 + 3 (soutien)	- 0,5	 <i>Démonstration similaire possible dans d'autres disciplines</i>	Moins d'élèves par classe (maximum : 24 élèves) <b>mais horaires amputés</b>
Réforme CHEVÈNEMENT	1985	Arrêté du 20 juin 85	6 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup>	24 + 3 (globalisées)	- 0,5		Possibilité de <b>réduire d'une heure le français</b> , les maths ou les langues
Réforme JOSPIN	1991 1992	Arrêté du 26 juillet 90	6 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup>	22,5 + 3	- 2,5		
Réforme BAYROU puis ROYAL	1996 1997	Arrêté du 29 mai 96 Arrêté du 26 déc. 96	6 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup>	23 ou 24 24,5	- 3,5 (- 4,5) -2,5		
Dernier ministère LANG	2002	Arrêté du 14 janv. 2002	6 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup>	24,5 ou 25 24 + 2 (ID)	- 3 (- 2,5) -1,5		Un(e) certifié(e) enseignant(e) de français a 4 classes (jusqu'à 120 élèves)

Source : Syndicat national des collèges et des lycées

## LE PRÉSIDENT DU SÉNAT S'ENGAGE



*Lors de l'inauguration de la Foire du livre de Brive, le 8 novembre 2002, M. Christian Poncelet, président du Sénat, a prononcé un important discours à propos de la politique en faveur de la langue française. Ses prises de position coïncident exactement avec celles que nous défendons à DLF, avec le concours des autres associations. Un tel discours nous conforte dans nos convictions et nous redonne espoir. En voici les principaux extraits.*

À quoi bon se battre pour la culture, prétendre avoir une autre vision de sa place dans la société, défendre une certaine idée de la France, si, au jour le jour, nous sommes prêts à ces lâchetés quotidiennes au nom de la prétendue efficacité et en général de la simple vanité ? Vanité d'être publié, de paraître international, d'autant plus parfois qu'on est médiocre. Le protocole de Londres sur les brevets, hélas signé par le précédent gouvernement, que Jean-Pierre Raffarin avait d'ailleurs dénoncé lorsqu'il était sénateur, mérite, puisqu'il n'est pas encore ratifié, un réexamen attentif car nous ne pouvons accepter ses dispositions conduisant au tout anglais dans ce domaine stratégique.

Cela renvoie aux débats sur l'avenir de l'Europe. Nous sommes tous convaincus que la construction européenne est notre horizon. Pour autant, ces politiques en faveur des industries culturelles ne seront possibles que si le cadre juridique communautaire le permet. Et nous avons l'ardente obligation d'exiger et d'obtenir que les politiques culturelles et linguistiques ne soient en rien entravées par les principes généraux du commerce que la Commission applique.

[...] En 1994, le Premier ministre avait écrit une lettre d'une extrême fermeté à la Commission, qui voulait contester à la France le droit de légiférer sur l'emploi de sa langue. La Commission s'était couchée devant l'affirmation politique forte d'un État fondateur, affirmation politique conforme à l'idée même que nous nous faisons de l'Europe.

En juin 1995, sous les auspices de Jacques Chirac, le Conseil européen a posé le principe que la diversité linguistique de l'Europe était un élément



essentiel de son identité et que chaque citoyen de l'Union avait un droit à ce que l'Union et les États défendent les langues nationales. Et cet été, nous apprenons que la Commission, cédant aux arguments d'une célèbre chaîne de restauration rapide, lance une procédure d'infraction contre la France car celle-ci impose l'étiquetage en français des denrées alimentaires.

J'affirme que c'est la Commission et même la Cour de justice de Luxembourg qui sont en situation d'infraction aux principes mêmes qui fondent la volonté des Européens de vivre ensemble.

Et je voudrais que tous les intellectuels, comme ils l'ont été pour le cinéma, que tous les politiques, comme l'avait fait le Premier ministre en 1994, soient rassemblés pour dire au président de la Commission que nous n'accepterons jamais cette interprétation. Parce que, nous pouvons le dire haut et fort, nous porterions seuls par notre négligence la responsabilité de ces abandons.

Et j'ai la faiblesse de penser, puisque maintenant nous savons, après l'accord qui vient d'intervenir après un dernier combat de retardement, que la PAC sera révisée et réduite à partir de 2006, qu'il y a un combat à terme aussi important et qui mérite peut-être qu'on en fasse une exigence non négociable, que l'on tape du poing sur la table, c'est celui de la culture.

La constitution européenne en projet et la Convention sur l'avenir de l'Europe doivent donc permettre de figer dans le marbre par un article spécifique ce principe que rien ne doit pouvoir entraver la possibilité des États de prendre toute mesure de nature à maintenir la diversité culturelle et linguistique de l'Europe et à développer la vitalité des cultures nationales, car elles sont par nature dans l'intérêt de l'Europe.

Telles sont les conditions mêmes pour que le projet européen ait un sens. Si nous réussissons l'Europe de la défense, mais parce que nous avons finalement accepté de nous rallier à l'OTAN, si nous faisons l'Europe en acceptant que les produits culturels et les langues soient traités comme des marchandises, et que la langue des États-Unis d'Amérique en soit la langue officielle de fait, nous serons comme ces cavaliers dont parle Fernando Pessoa, qui entrent victorieux dans une ville conquise mais dont l'étendard porte en lettres d'or le mot *défaite* !

**Christian PONCELET**

## AFFRONTEMENT À L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Un universitaire sympathisant de province nous avait signalé la tenue d'un colloque, les 7 et 8 février, organisé par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), dans les locaux de l'ENS, 45, rue d'Ulm. Le thème était : « L'espace dans les langues - Space in languages ».

Neuf des quinze intervenants annoncés provenaient d'universités françaises.

Interrogée par courriel fin janvier, l'organisatrice nous avait confirmé que le colloque se ferait en anglais, sans traduction simultanée en français. Cela constituait un manquement au devoir des agents du service public et une infraction à la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

Nous avons donc décidé d'agir.

Le vendredi 7, à 9 heures, un groupe de six militants, représentant Avenir de la langue française, l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française, Le Droit de comprendre et Défense de la langue française, entraient dans la salle Dussane pour observer le déroulement de ce colloque. Après un message d'accueil bilingue, la première intervenante (université Lyon II) attaqua son exposé en anglais devant environ deux cents auditeurs.

Marceau Déchamps se leva donc pour réclamer une traduction. La responsable du colloque, Mme Stéphane Robert, encore sur l'estrade, lui répondit qu'il n'y en aurait pas. Le perturbateur insistant et refusant de s'asseoir, Mme Robert lui proposa de quitter la salle si cela ne lui convenait pas. Marceau Déchamps insista encore et demanda à venir sur l'estrade pour faire une déclaration. Malgré deux premiers refus, il lui fut finalement accordé de venir et il put lire un tract rédigé à cette occasion\*. Cela lui valut quatre ou cinq applaudissements d'auditeurs non militants, mais aussi plusieurs remarques moqueuses ou acerbes.

Après une distribution de quelques tracts (le plus souvent refusés), les militants quittèrent la salle. La perturbation avait duré à peine un quart d'heure.

Avant de quitter l'ENS, ils demandèrent à voir le directeur. En son absence, c'est une assistante qui reçut les réclamations des manifestants,

qu'elle enregistra pour communication au directeur (une entrevue sera demandée plus tard). Elle fut informée qu'une plainte allait être déposée au commissariat de police le plus proche.

C'est Lionel Cudenec (ALF) et Marceau Déchamps (DLF) qui se rendirent au commissariat du 5<sup>e</sup> arrondissement. La plainte fut enregistrée pour manquement à l'article 6 de la loi du 4 août 1994 (défaut de traduction simultanée et documents en anglais sans résumé en français).

Deux appels dans l'après-midi au domicile de M. Déchamps, de la part d'un inspecteur de police, prouvèrent qu'une vérification était bien en cours. Affaire à suivre...

### La rédaction de *DLF*

---

\* Disponible au secrétariat.

---

## BANDEROLE EXPLOSIVE

*Une action civique individuelle au nom de la langue française  
Bourges (Cher), 21-22 octobre 2002*

1. Le lundi 21 octobre 2002, vers 11 heures du matin, Robert Heymann<sup>(1)</sup> ancien géomètre, passant à Bourges devant l'ENSI (École nationale supérieure d'ingénieurs), constate la présence, sur la grille de clôture, de la banderole ci-dessous. Sympathisant d'associations œuvrant pour la langue française, il sait qu'une telle inscription sur la voie publique est illégale<sup>(2)</sup>.

2. R.H. prend la banderole en photo et se rend dans le hall de l'établissement pour faire deux autres clichés, l'un pour bien situer le lieu, l'autre concernant une feuille d'information entièrement rédigée, elle aussi, en anglais.

3. Un débat s'engage entre R.H., une personne chargée d'accueillir les congressistes et plusieurs



employés de l'école. Parmi les arguments avancés par ces derniers : si la banderole avait été rédigée seulement en français, elle n'aurait attiré personne audit colloque. R.H. précise qu'il se situe sur le seul terrain juridique et qu'il n'intervient qu'en qualité de simple citoyen. Il ajoute que, faute d'une mise en conformité, il portera plainte et alertera les associations de défense de la langue française ainsi que la presse locale, sans exclure la menace d'un décrochage, par ses soins, de l'objet du délit.

4. La « chargée de la communication » tente de faire endosser à R.H. la responsabilité d'un éventuel échec du colloque, sans parler du tort qu'il porterait à ceux qui gagnent leur vie en organisant ce genre de manifestation. Elle se résout quand même à faire une concession : la banderole pourrait être retirée de la grille pour être accrochée sur la façade du bâtiment. Objection du géomètre : l'école étant un établissement public financé par les contribuables, ceux-ci ont le droit d'être informés, en français, de ce qui s'y passe.

5. Sur ces entrefaites, le directeur de l'école finit par promettre de régulariser la situation dès le lendemain. L'obstiné exige que cela soit fait le jour même. Le directeur promet de se renseigner auprès de la préfecture en vue de prendre une décision.

6. Après avoir quitté les lieux – il est alors près de midi –, R.H. me téléphone à Boulogne-Billancourt. Militant de la langue française, j'alerte aussitôt l'ensemble de mes relations. En moins de deux heures, les soutiens suivants sont obtenus par téléphone : les associations Asselaf, Avenir de la langue française, Défense de la langue française, Le Droit de comprendre, ainsi qu'un ambassadeur de France (Bernard Dorin), un ancien ambassadeur (Albert Salon) et un membre de l'Académie française (Jean Dutourd).

7. En début d'après-midi, R.H. me rappelle. Je lui fais part de la mobilisation « générale » et lui transmets les consignes stratégiques : porter plainte et prendre contact avec le quotidien régional (*La Nouvelle République du Centre-Ouest*), en effet, mais aussi faire venir sur place un officier de police judiciaire et donner une conférence de presse sur le lieu même de l'infraction.

8. Après quoi il retourne devant l'ENSI, pour constater l'incroyable : la banderole a disparu ! Se rendant, de nouveau, dans le hall de l'école, il est accueilli, cette fois, d'une façon tout à fait différente par trois personnes

qui visiblement l'attendaient : le directeur, le président du conseil d'administration et un inconnu. On explique à R.H. que la préfecture a demandé le retrait du dispositif incriminé, qu'un autre, rédigé en français et en anglais, sera mis en place le lendemain. On le remercie pour son intervention.

9. Le géomètre me rappelle pour m'annoncer la bonne nouvelle. Il est convenu, après consultation de quelques représentants associatifs, que R.H. passera la nuit à l'hôtel, de manière à vérifier que la promesse des organisateurs du colloque aura bien été tenue.



10. Le mardi 22 octobre, vers dix heures du matin, le justicier peut donc constater que tout est rentré dans l'ordre : la banderole anglaise de la veille a retrouvé sa place sur la grille, mais doublée d'une autre, exactement de la même dimension, rédigée en français.

**Yvan GRADIS**

---

1) Ce citoyen de l'Indre a déjà fait parler de lui, en 1999, dans une semblable affaire, relatée sous le titre « Cistude et calicot » (document disponible auprès de l'auteur).

2) Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française :

« Art. 3. - *Toute inscription ou annonce apposée sur la voie publique et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française.* »

« Art. 4. - *Dans tous les cas où ces annonces ou inscriptions sont complétées d'une traduction, la présentation en français doit être aussi lisible que la présentation en langues étrangères.* »

## L A L E C T U R E C O U R A N T E

Il y a une erreur, « une petite négligence » sournoise, généralisée à tel point qu'on la croit insignifiante. Il s'agit de l'abandon, dans la lecture courante, du respect des liaisons et des élisions de l'*e* muet, comme l'exigeaient autrefois les instituteurs et les professeurs. En ce temps-là, dans les campagnes et dans beaucoup de petites villes, la langue maternelle était le patois ou la langue régionale. Sous l'impulsion des mesures de Jules Ferry, les enfants apprirent le français à l'école, comme une langue étrangère. De plus, ils manquaient beaucoup pour aider les parents ou garder les petits frères.

Malgré cela, au CM 2, ils comprenaient ce qu'ils lisaient, et rares étaient ceux qui récoltaient des zéros pour cinq fautes à la dictée.

La vieille méthode syllabique, les récitations bien rythmées, la lecture courante correcte n'étaient pas étrangères à ces bons résultats en français, base, comme aujourd'hui, de toutes les matières.

En effet, après un apprentissage simple et logique, le respect des liaisons et des élisions de l'*e* muet, dans la lecture courante, suscite des modulations qui épousent le mouvement de la pensée et mettent la syntaxe en relief, ce qui facilite la compréhension plus rapide de la sémantique, des accords grammaticaux et de la concordance des temps.

Avec des exemples concrets, je préciserai dans un autre texte le mécanisme qui fait naître ces modulations.

Cette lecture courante correcte, simple et facile comme un jeu, plaît aux enfants. Elle éduque leurs oreilles à toutes les nuances phonétiques de la langue, développe leur attention et leur compréhension, ce qui stimule leur mémoire.

Comment les initier rapidement à ce retour à une diction correcte quel que soit l'accent du terroir ? Nous savons que les enfants saisissent le rythme des chansons et des récitations.

Il suffit donc de choisir, pour cet apprentissage, des récitations extraites de poèmes dont la « juste cadence » ne peut être réalisée que par une lecture correcte.

Quand l'enfant manque une élision ou une liaison, le rythme est faussé, l'oreille est choquée. Aussitôt, l'enfant, avec la rapidité d'un pas de polka dans la danse, rectifie tout seul sa faute et bientôt l'évite. Il suffit de trois ou quatre récitations apprises par cœur et souvent répétées, pour que les enfants puissent lire correctement la prose de leur livre de lecture, qui les intéressera davantage, celle de leurs leçons, qui leur sembleront plus faciles, et les énoncés des problèmes, qui seront moins hermétiques.

Il n'y a pas d'élisions ou de liaisons dans toutes les phrases, mais, quand le sens de la diction correcte est bien acquis, l'enfant n'oublie pas les nuances qui donnent le ton juste en épousant le mouvement de la pensée.

Il faut un suivi d'une classe à l'autre jusqu'au CM 2 et même jusqu'en 3<sup>e</sup>. Puis, quand les étudiants ont beaucoup d'ouvrages à lire, cette lecture correcte peut s'éteindre. Cependant, selon la profession à laquelle ils se destinent, et l'enseignement en particulier, ils doivent la conserver. Pourquoi cet apprentissage est-il plus rapide avec des poèmes respectueux des règles de l'art ? Tout simplement parce que les règles découvertes pour remplacer l'accompagnement musical des trouvères et des troubadours sont inhérentes au potentiel rythmique de notre langue.



Ainsi, « la juste cadence » qui fait chanter les mots ne peut être réalisée dans l'écriture et la diction que par une lecture correcte. Cela prouve que la poésie, « expression suprême » du langage, est très utile à notre langue.

**Marie-Thérèse HORTE-MALET**

**À titre de promotion :**  
**chaque auteur ou adhérent cité dans la revue**  
**reçoit deux exemplaires supplémentaires de *DLF*.**

## QUESTION DE VOCABULAIRE

Selon la Presse, on assisterait actuellement à une inquiétante recrudescence des braquages de bijoutiers de luxe.

L'inquiétude dont il s'agit peut se doubler d'une autre, issue de l'incompréhension d'un tel langage. Imaginons un étranger lisant un journal français et cherchant à améliorer sa pratique de notre langue. Le mot *braquage* va évidemment le déconcerter, et il se précipitera sur un dictionnaire. Il verra alors que le terme sur lequel il a buté provient du verbe *braquer*, longtemps considéré comme ayant trois significations :

- « tourner les roues d'une voiture » ;
- « déclencher la colère ou l'hostilité de quelqu'un » ;
- « diriger une arme (ou ses yeux) dans une direction précise ».

Mais ce troisième et dernier sens a effectué un glissement puisqu'en est apparu un quatrième, à l'occasion duquel le complément d'objet direct n'est plus le fusil (ou le télescope, par exemple), mais la personne vers laquelle on braque une arme. Il est toujours précisé que ce quatrième sens est argotique ou familier, mais j'ai l'impression que plus personne n'est choqué de lire ou d'entendre qu'un caissier a été « *braqué* », de même qu'une agence de banque ou un bureau de poste. D'abord, ce glissement, suscité par l'amour du pittoresque et la tendance à la facilité, peut heurter les amoureux de la langue française, qui déplorent à juste titre ce nivellement par la base.

Mais le pire, c'est que nous nous laissons à l'évidence influencer par le jargon des malfaiteurs. Ainsi, par exemple, on a rapidement accoutumé de parler de *shit* dans les dossiers de stupéfiants. Et là, les snobs semblent oublier que ce mot anglais signifie simplement « merde », nom de code que les jeunes consommateurs ou revendeurs utilisaient déjà il y a une trentaine d'années pour désigner leur marchandise sans attirer l'attention.

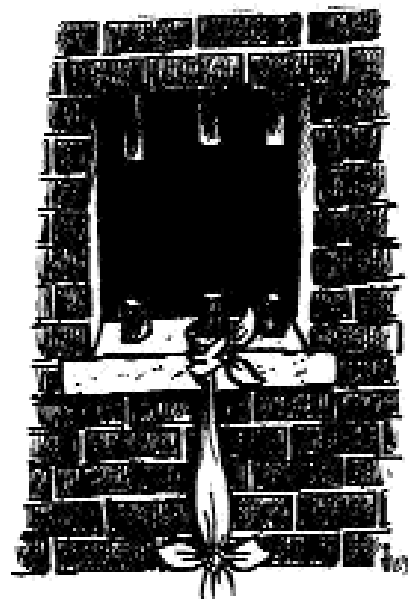
J'ai même lu dans une ordonnance de renvoi que le prévenu avait été trouvé en possession de cinquante « képas » de résine. Les guillemets sont de moi et ne figuraient pas dans le texte original, Monsieur le procureur de la République de la bonne ville de S. considérant comme normal de



désigner les *paquets* exactement comme le font ceux dont il réclame la condamnation. Cette tendance me paraît néfaste.

Au-delà de la crainte de la dégénérescence linguistique, j'ai l'impression que, si j'étais un délinquant, petit ou grand, et si je voyais non seulement la Presse mais aussi la Justice adopter mon langage quotidien, fait d'argot, de « verlan », et de formules pour le moins triviales, j'aurais le sentiment que mes activités illégales ne m'empêchent pas de faire partie intégrante de la Cité, d'y être accueilli au point de servir de modèle. Et si j'étais un jeune un tant soit peu désemparé devant les incohérences de la vie qui s'annonce, je serais tenté de tomber dans le même piège, en pensant que tous les préceptes moraux et civiques que l'on m'a enseignés sont un peu trop éloignés de la réalité.

Je crois qu'il serait plus opportun de montrer aux délinquants qu'ils ne peuvent être socialement bienvenus puisque la société n'aime pas leur langage, dont le pittoresque est concomitant d'activités que l'on ne peut que désapprouver. Un malfaiteur ne se fait pas « serrer » mais *interpeller* ou *arrêter*. Un voleur à la tire n'est pas un « tireur ». On ne « ramène » pas de la drogue mais on la *rapporte* (malheureusement), et c'est ce qui fait que l'on peut « *écoper de* » (ce qui signifie « être condamné à ») plusieurs années de prison. Logiquement, on en vient au mot « cavale », qui a remplacé *fuite* ou *évasion*, toujours selon le même processus de nivellement passif par le pseudo-romanesque. J'en oublie, et des pires.



Bref, un effort de langage pourrait être une façon de décourager les délinquants, et je suis bien placé pour savoir que ce souci anime aussi ceux qui sont amenés à les défendre.

**Alain FRAITAG**

---

NDLR : Avocat au barreau de Paris, M<sup>e</sup> Alain Fraitag a déjà publié ce « billet » dans *Les Annonces de la Seine*, bi-hebdomadaire juridique.

## **Circulaire du Premier ministre\***

Je souhaite que le Gouvernement conduise une politique ambitieuse, déterminée et renouvelée en faveur de la langue française. Cette politique est nécessaire pour assurer, au service de nos concitoyens, la primauté de notre langue sur le territoire national ; elle l'est également pour préserver la place du français sur la scène internationale.

### **1. Assurer la primauté du français sur le territoire national**

Langue de la République, le français est notre bien commun. Les règles qui en garantissent l'usage et en favorisent le développement doivent être strictement observées.

Les textes en vigueur donnent aux consommateurs et aux salariés l'assurance de disposer d'une information en langue française, droit essentiel qui leur offre une protection indispensable à leur sécurité et à leur santé. J'invite donc les services chargés de contrôler l'application des textes relatifs à l'emploi de la langue française, en particulier la loi du 4 août 1994, à accomplir leur mission avec une particulière vigilance.

Par ailleurs, notre langue doit pouvoir continuer à disposer de termes et d'expressions permettant d'exprimer les notions et réalités contemporaines. C'est le but du travail de terminologie et de néologie. Je vous engage à favoriser l'activité des commissions de terminologie et de néologie placées sous votre autorité. Votre rôle est en effet déterminant pour enrichir, faire connaître et partager les ressources nouvelles du français.

À cet égard, la création de commissions spécialisées et la nomination de hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la néologie doivent intervenir très rapidement pour couvrir l'ensemble des domaines dont vous avez la charge.

Je vous rappelle enfin que les termes retenus par la Commission générale de terminologie et de néologie s'imposent aux services et aux établissements publics de l'État. Je vous demande de veiller particulièrement à ce qu'ils soient employés dans tous les moyens d'information et de communication, traditionnels (publications) et nouveaux (sites de l'internet), dont le contenu relève de votre responsabilité ou de la responsabilité d'établissements placés sous votre autorité ou votre tutelle.

Il importe également que vous favorisiez la diffusion des contenus scientifiques en langue française. Vous serez attentifs à l'application des dispositions de la loi du 4 août 1994 permettant d'assurer la présence de notre

langue dans les manifestations internationales organisées sur notre territoire. Plusieurs dispositifs de soutien, proposés notamment par le ministère de la Culture et de la Communication, encouragent l'usage du français dans les publications comme dans les colloques scientifiques. Vous veillerez à en informer les organismes susceptibles d'y recourir.

## **2. Affirmer la place du français sur la scène internationale**

Le respect du statut de langue officielle et de langue de travail du français dans les organisations internationales, particulièrement les institutions européennes, est une condition du maintien de la diversité linguistique. Il importe de promouvoir de façon dynamique l'usage de notre langue dans ces enceintes.

Le prochain élargissement de l'Union européenne doit être l'occasion de promouvoir le recours à l'utilisation de la langue française en Europe. L'usage du français est important dans les institutions communautaires, et il doit le rester. Dès lors, un effort majeur doit être accompli pour répondre aux fortes demandes de formation à la langue française des diplomates et des fonctionnaires des États candidats. En outre, nous devons mener une politique déterminée en faveur du plurilinguisme dans les institutions européennes et dans les programmes d'éducation et de formation nationaux et européens. Je souhaite que le Gouvernement intensifie son action en ce sens.

J'attends également que, dans les différentes négociations auxquelles vous êtes amenés à participer dans le cadre européen, les intérêts de notre langue et la préservation de la diversité linguistique soient vigoureusement défendus.

Je vous invite donc à rappeler aux agents placés sous votre autorité les responsabilités particulières qui leur incombent au regard de la langue française, dont ils doivent systématiquement privilégier l'emploi. Les règles qu'ils sont tenus d'observer dans leurs activités en France et dans les relations internationales font l'objet de plusieurs circulaires qui, je le souligne, demeurent en vigueur.

Nos concitoyens attendent de l'État qu'il montre l'exemple dans l'utilisation de la langue française. Je compte sur votre vigilance pour rappeler à vos services l'importance de cet enjeu.

**Jean-Pierre RAFFARIN**

---

\* Cette circulaire, adressée le 14 février 2003 à « *Mesdames et Messieurs les ministres, ministres délégués, et secrétaires d'État* », nous a été remise par M. Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture et de la Communication, qui accueillait (le 21 février) notre président, Jean Dutourd, et les représentants de DLF et des deux autres associations agréées (Association francophone d'amitié et de liaison, et Avenir de la langue française).

# LA LANGUE FRANÇAISE POUR UN ÉCRIVAIN

## VOLTAIRE

### Sur la corruption de la langue...



**Lettre à M. l'abbé d'Olivet** <sup>(1)</sup>

*À Ferney, le 5 janvier 1767.*

*[...] Dites-moi si jamais vous vîtes, dans aucun bon auteur de ce grand siècle de Louis XIV, le mot de vis-à-vis employé une seule fois pour signifier envers, avec, l'égard ? Y en a-t-il un seul qui ait dit ingrat vis-à-vis de moi, au lieu d'ingrat envers moi ; il se ménageait vis-à-vis ses rivaux, au lieu de dire avec ses rivaux, il était fier vis-à-vis de ses supérieurs, pour fier avec ses supérieurs, etc. ? Enfin ce mot de vis-à-vis qui est très rarement juste et jamais noble, inonde aujourd'hui nos livres, et la cour et le barreau, et la société ; car dès qu'une expression vicieuse s'introduit, la foule s'en empare.*

*[...] En un mot, Monsieur, la langue paraît s'altérer tous les jours ; mais le style se corrompt bien davantage : on prodigue les images et les tours de la poésie en physique ; on parle d'anatomie en style ampoulé ; on se pique d'employer des expressions qui étonnent, parce qu'elles ne conviennent point aux pensées.*

*[...] Il faut toujours conformer son style à son sujet.*

*Il m'est tombé entre les mains l'annonce imprimée d'un marchand, de ce qu'on peut envoyer de Paris en province pour servir sur table. Il commence par un éloge magnifique de l'agriculture et du commerce ; il pèse dans ses balances d'épicier le mérite du duc de Sully et du grand ministre Colbert ; et ne pensez pas qu'il s'abaisse à citer le nom du duc de Sully : il l'appelle l'ami d'Henri IV, et il s'agit de vendre des saucissons et des harengs frais ! Cela prouve au moins que le goût des belles-lettres a pénétré dans tous les états ; il ne s'agit plus que d'en*

*faire un usage raisonnable : mais on veut toujours mieux dire qu'on ne doit dire, et tout sort de sa sphère.*

*Des hommes, même de beaucoup d'esprit, ont fait des livres ridicules, pour vouloir avoir trop d'esprit.*

*[...] Le déplacé, le faux, le gigantesque, semblent vouloir dominer aujourd'hui ; c'est à qui renchérit sur le siècle passé. On appelle de tous côtés les passants pour leur faire admirer des tours de force qu'on substitue à la démarche simple, noble, aisée, décente, des Pétilson, des Fénelon, des Bossuet, des Massillon. Un charlatan est parvenu jusqu'à dire dans je ne sais quelles lettres, en parlant de l'angoisse et de la passion de Jésus-Christ, que si Socrate mourut en sage, Jésus-Christ mourut en dieu ; comme s'il y avait des dieux accoutumés à la mort, comme si on savait comment ils meurent, comme si une sueur de sang était le caractère de la mort de Dieu, enfin comme si c'était Dieu qui fût mort.*

*On descend d'un style violent et effréné au familier le plus bas et le plus dégoûtant ; on dit de la musique du célèbre Rameau, l'honneur de notre siècle, qu'elle ressemble à la course d'une oie grasse et au galop d'une vache. On s'exprime enfin aussi ridiculement que l'on pense, rem verba sequuntur <sup>(2)</sup> ; et à la honte de l'esprit humain, ces impertinences ont eu des partisans.*

*Je vous citerais cent exemples de ces extravagants abus, si je n'aimais pas mieux me livrer au plaisir de vous remercier des services continuels que vous rendez à notre langue, tandis qu'on cherche à la déshonorer. Tous ceux qui parlent en public doivent étudier votre traité de la prosodie, c'est un livre classique qui durera autant que la langue française.\**

*Voltaire.*

---

1) Pierre-Joseph Thoulhier, abbé d'Olivet, grammairien et traducteur ; Voltaire avait été son élève au collège Louis-le-Grand, et fut reçu par lui à l'Académie française.

2) « Les mots suivent la pensée » (Horace, *Art poétique*, vers 311).

\* Extraits de *La Correspondance de Voltaire* (Gallimard, « La Pléiade », 1983, T. VIII, p. 822).

## NOUVELLES PUBLICATIONS

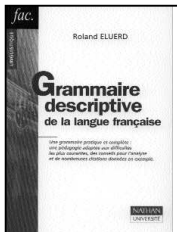
**PARLER FRANC**, de **Philippe LASSERRE**, **Jacques MOULINIER**, **Bernard MOREAU**

*Glyphe & Biotem éditions, « Le français en héritage », 2002, 250 p., 15 €*



Présenté par l'association Défense de la langue française de Bordeaux, ce recueil reprend en un copieux volume les chroniques parues dans le journal *Sud-Ouest Dimanche* depuis plus de quatre ans. Sous des angles variés (considérations lexicales, grammaticales, analyses ponctuelles d'expressions, mots d'humeur...) il égrène, telle une encyclopédie, certains aspects de notre langue. Les 249 rubriques sont savamment dosées ; la lecture en est aussi instructive qu'aisée. Il est bon dans le paysage français de toujours trouver d'aussi fidèles amants de notre langue – actifs collaborateurs de notre revue – et qui ont le courage de publier leur passion si haut et si efficacement.

**Philippe GUIARD**



**GRAMMAIRE DESCRIPTIVE DE LA LANGUE FRANCAISE**, de **Roland ELUERD**

*Nathan, « fac. », 2002, 250 p., 19,70 €*

Cet ouvrage, initialement destiné aux deux premiers cycles de l'université, se présente comme une description méthodique, complète et pratique du français. Après avoir posé les cadres de l'analyse grammaticale et abordé les aspects de la langue écrite et de la langue orale, il étudie le nom et le groupe nominal, les déterminants du nom, l'adjectif et le groupe adjectival, les pronoms, le verbe et le groupe verbal, les adverbes, les conjonctions et prépositions, la phrase, pour finir avec l'énonciation, la grammaire de l'information. Nourrie de citations et d'exemples, cette grammaire fait sienne la nouvelle terminologie dans un souci de clarté et un effort d'explication. Index, plan détaillé et bibliographie en font un outil dense et précieux.

**Ph. G.**

**J'AI UN MOT À VOUS DIRE**, de **Jean-Loup CHIFLET**

*Mots et Cie, 2002, 120 p., 11 €*

Avec son allégresse, sa légèreté et son ingéniosité naturelles, Jean-Loup Chiflet nous conte l'histoire d'un mot ou plutôt son roman : sa naissance à la « Clinique du Larynx », ses années à l'école « Grammaire », entre la terrible mademoiselle « Syntaxe » et le charmant monsieur « Style », ses études à « Sciences Mots », son court passage à « l'École Nationale d'Appellation »... Ce dialogue avec un mot qui se raconte, fait revivre les péripéties, les incidents et les tribulations de nos vocables. Qu'il est dangereux et risqué d'être un mot français aujourd'hui !

**Ph. G.**



**LE PETIT MANUEL DU FRANÇAIS MALTRAITÉ**, de **Pierre BÉNARD**

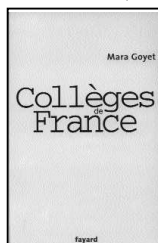
*Seuil, 2002, 240 p., 15 €*

Des billets d'humeur reliés de rouge et illustrés par Benoît Jacques. Publiés dans « Le Bon Français » du *Figaro* depuis 1997, ils seront lus ou relus avec plaisir, mais

avec un léger arrière-goût de déjà vu. Un recueil d'observations à envoyer à des amis francophones qui auraient la chance de ne pas être soumis à l'inflation ou au laxisme linguistiques quotidiens dénoncés par l'auteur. Ce petit livre est surtout la preuve que la défense du français doit être d'abord cela même, une croisade contre le « néofrançais » avant de l'être contre l'anglo-saxon !

**Élisabeth de LESPARDA**

*Défendre et promouvoir la langue française, c'est aussi, c'est d'abord se soucier de son apprentissage. Nous vous avons déjà signalé : Le Scandale de l'éducation nationale ou pourquoi (et comment) l'école est devenue une usine à chômeurs et à illettrés, de Thierry Desjardins (Robert Laffont, 1999) ; La Destruction de l'enseignement élémentaire et ses penseurs, de Liliane Lurçat (F. X. de Guibert, 1998) ; Ils l'ont tous tuée, l'école de Jules Ferry. Essai sur la crise scolaire, de Jean David (L'Harmattan, 2000) et Sauver les lettres, des professeurs accusent, entretiens avec Philippe Petit (Textuel, « Conversations pour demain, n° 20 », 2001), respectivement dans les numéros 194, 197 et 203 de DLF (p. 60). Or, les ouvrages sur la crise de l'enseignement se multiplient. En voici quelques-uns :*

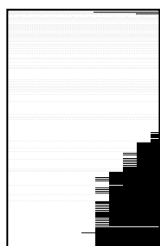


**COLLÈGES DE FRANCE, de Mara GOYET**

Fayard, 2003, 206 p., 16 €

Si vous voulez savoir et comprendre tout ce qui se passe dans certains collèges, les quatre-vingt-quatorze nouvelles, souvent hilarantes, qui composent le livre de Mara Goyet vous éclaireront. Rien n'échappe au regard gentiment ironique de ce jeune professeur d'histoire et géographie. Mais quand vous en aurez ri... vous vous demanderez avec elle « *si l'on peut avoir des pensées profondes et subtiles avec vingt mots de vocabulaire* » et vous vous inquiéterez de « *la terrible lassitude qui naît de ces journées gâchées, bruyantes et informes* ».

**Guillemette MOUREN-VERRET**



**LE TROMPE-L'ŒIL DE L'ÉDUCATION, de Claude MEUNIER BERTHELOT**

Éditions des Trianons, 2003, 196 p., 16 € (BP 543, 78005 Versailles cedex)

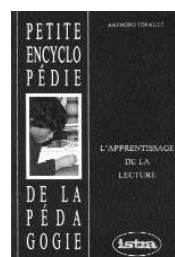
Professeur de lycée depuis 1967, Claude Meunier Berthelot n'a pu que constater la dégradation progressive du niveau de l'enseignement. L'inquiétude et la colère animent toutes les pages de son livre (qui sera bientôt réédité sans coquilles), que l'auteur y explique les avantages de l'« Instruction publique » d'hier ou qu'elle décrive les dysfonctionnements du système actuel et ce qui en résulte pour les élèves : ignorance de la langue, manque de curiosité intellectuelle, difficultés de concentration, sans parler de la dévalorisation des diplômes. Elle analyse et accuse les réformes successives, le plus souvent politiques, de nos différents ministres et appelle parents et professeurs à se mobiliser.

**G. M.-V.**

**L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE, de Raymond TORAILLE**

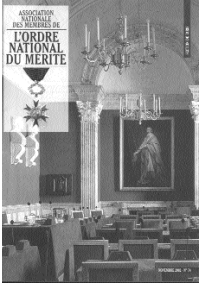
Istra, 1991, 160 p. (épuisé)

Résolument optimiste, notre ami Raymond Toraille, ancien inspecteur général de l'Éducation nationale, affirme qu'aucune méthode d'apprentissage de la lecture n'est mauvaise, mais que le rôle du maître est primordial. Il répond en particulier à



la question « Qu'est-ce que lire ? », en insistant sur les différentes composantes de l'activité de lecture, y compris la lecture à voix haute. Pour lui, l'essentiel, c'est l'attention portée à chaque enfant. Il explique les étapes à franchir au cours de la première année, puis de classe en classe, et analyse des situations et des exercices variés, en insistant sur la précision, l'entraînement, la répétition et la mémorisation. Cet ouvrage est un peu abstrait, mais très documenté.

**G. M.-V.**



### **L'ORDRE DU MÉRITE À NOS CÔTÉS...**

L'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite a consacré son numéro de novembre 2002 à la langue française (Hôtel national des Invalides, 75007 Paris, tél. : 01 45 50 28 81).

Fort bien documenté et richement illustré, il contient, entre autres, des articles sur l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, des textes de Gabriel de Broglie, président de la Commission générale de terminologie et de néologie, d'Alain Decaux sur l'avenir de la langue française, un entretien avec Bernard Cerquiglini, délégué général à la langue française et aux langues de France, ainsi qu'un dossier sur l'Académie française.

Le « mot du président » (Jean Connehaye) indique notamment : « *L'unité linguistique en France, laborieusement acquise au long des siècles, reste un élément essentiel de notre identité culturelle partagée avec ceux qui, dans le monde, ont conservé ou adopté notre langue et la défendent parfois mieux que nous-mêmes. Cela ne vaut-il pas une croisade pacifique dont les compagnons des ordres nationaux seraient les chevaliers désignés pour seconder les louables interventions des académiciens ?* » Puisse-t-il être entendu ! Le renfort des quelque 200 000 membres de l'Ordre national du Mérite nous serait d'un précieux concours...

**Claude CHAUSSEPIED**

Signalons :

- *La Fin des haricots et autres mystères des expressions françaises*, de Colette Guillemard (Bartillat, 2002, 280 p., 20 €).
- *Difficultés et subtilités de la langue française*, d'André Cherpillod (Éditions de la Blanchetière, 72320 Courgenard, 2002, 174 p., 15 €).
- *Orthographe : trucs et astuces*, de Jean-Pierre Colignon, préface de Bernard Pivot (Albin Michel, « Les Dicos d'or de Bernard Pivot », 2003, 155 p., 10 €).
- *Le Défi des langues. Du gâchis au bon sens*, de Claude Piron (L'Harmattan, 2001, 336 p., 25,95 €).
- *Violence et illettrisme : la faute à l'école*, de Joseph Vaillé (Les Éditions de Paris, 2001, 160 p., 14 €).
- *L'École des illusionnistes*, d'Élisabeth Nuyts (auto-éditeur, 32, rue des Rêves, 34000 Montpellier, 2002, 352 p., 20 €) *prix d'Enseignement et Liberté 2002*.
- *Ignare Academy ou les naufragés de l'enseignement*, de Claire Laux et Isabelle Weiss (Nil Édition, 2002, 202 p., 18,10 €).

Et rappelons :

- *Contre-expertise d'une trahison. La réforme du français au lycée*, d'Agnès Joste (Librairie Arthème Fayard, « Mille et une nuits », 2002, 266 p., 12 €).



